

**Direction Vie institutionnelle  
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 05 novembre 2018

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix huit, le cinq novembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 30 octobre 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 15H40 à 16H20  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 20H15 à 23H21  
M. Alain DENOYELLE donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 15H12 à 23H21  
M. Antoine BACK donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 15H12 à 23H21  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON de 15H12 à 18H40  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H17 à 23H21  
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H12 à 15H37  
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 15H12 à 17H05  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H11 à 23H21  
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 16H44 à 23H21  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 15H12 à 23H21  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Sarah BOUKAALA de 22H24 à 23H21  
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 22H10 à 22H23 puis à Mme Jeanne JORDANOV de 22H24 à 23H21  
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H11 à 23H21  
M. Patrice VOIR donne pouvoir à M. Georges BURBA de 18H11 à 23H21  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H44 à 23H21  
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 15H12 à 16H38  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 22H32 à 23H21  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 19h15 à 21h44

Absents à compter de 21H44 : M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Secrétaire de séance : Mme Laurence COMPARAT

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

**Questions orales :**

**- Question orale CCI-1 portant sur le devenir du parc Tarze.**

M. le Maire suspend la séance à 15h20 afin de donner la parole à M. Alain LAURIOT. Reprise de la séance à 15h25.

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale du groupe EAG relative aux démolitions à la Villeneuve, présentée par M. TUSCHER**

Réponse de M. le Maire.

**Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2018 a été adopté à l'unanimité.**

**Pour : 48 – Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.**

M. le Maire suspend la séance à la demande de M. TUSCHER à 15h47. Reprise de la séance à 15h48

M. TUSCHER fait un rappel au Règlement Intérieur.

A la demande du groupe EAG il est fait mention que : « Les membres du groupe EAG refusent de signer le PV et demandent que soit porté mention des causes qui les ont empêchés de signer : Celles ci sont :

1- Refus du Maire de nous donner la parole sur ce PV

2- Donc impossibilité de demander que 2 corrections soient effectuées. »

**DELIBERATION N° 1-(8061) - RENDU ACTE -** Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2-(9450) - PREVENTION SECURITE -** Tranquillité publique : Actions de la ville de Grenoble en matière de prévention et de sécurité

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme D'ORNANO, M. TUSCHER, M. BREUIL, M. CARROZ, M. MONGABURU, Mme TAVEL, M. CAZENAVE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le plan d'actions présenté ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 3-(8291) - ENVIRONNEMENT -** Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Grenoble

Intervention(s) : Mme JACTAT, Mme AGOBIAN, M. BREUIL, Mme RICHARD-FINOT, Mme PELLAT-FINET, M. TUSCHER, M. CARROZ, M. FRISTOT, M. MALBET, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- Conformément à l'article L2311-1-1 du CGCT de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 57**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 4-(8583) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Rapport 2017-2018 Egalité femmes hommes dans la vie locale**

Intervention(s) ; M. CARROZ, Mme BERANGER, M. BREUIL, Mme BOUKAALA, M. TUSCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de prendre acte, conformément aux dispositions du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, du rapport 2017-2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présenté en annexe à la délibération, en préalable à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 57**

**Abstention(s) : 2 Rassemblement des patriotes**

**DELIBERATION N° 5-(8083) - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2019**

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme SALAT, M. BREUIL, Mme RICHARD-FINOT, M. CONFESSON, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire 2019 s'est tenu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires et de l'ensemble des documents annexés à ce rapport.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 57**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 6-(7752) - FINANCES - Décision modificative n°2 : Budget principal**

Intervention(s) : M. SABRI, Mme RICHARD-FINOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :**
  - **2 052 933 € en dépenses et recettes de fonctionnement**
  - 40 895 258 € en dépenses et recettes d'investissement**
  
- **de constituer une provision pour risque de 90 000 € pour le contentieux opposant la ville à Monsieur Rouast**
  
- **de constituer une provision pour risque de 200 000 € pour le rachat de places de stationnement dans la ZAC Flaubert**
  
- **d'annuler la provision pour risque constituée pour le contentieux Vinci à hauteur de 1 200 000 € au budget 2018**
  
- **de reprendre la provision pour risque constituée pour le contentieux Vinci à hauteur de 2 900 000 €**
  
- **de reprendre la provision pour risque constituée pour le contentieux GIE AGIR, pour le montant réellement payé dans le cadre de ce contentieux en 2018, et dans la limite de 100 000 €**
  
- **de faire varier les subventions exceptionnelles aux budgets annexes de :**
  - o **-136 672 € pour le budget annexe activités économiques pour la porter à 1 725 280,28 € maximum,**
  - o **de + 118 412 € pour la régie Lumière pour la porter à 2 265 750,35 € maximum**
  - o **+ 6 000 € pour le Self Clémenceau pour la porter à 412 205,20 € maximum**
  - o **+ 160 666 € pour la Cuisine Centrale pour la porter à 521 097,44 €**
  - o **+ 18 000 € pour le budget annexe Mistral pour la porter à 46 514,79 €**
  - o **+ 25 940 € pour les locaux culturels pour la porter à 757 086,51 €**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 7-(7754) - FINANCES - Décision modificative n°2 : Budgets annexes**

Intervention(s) : M. SABRI, Mme RICHARD-FINOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 72 147 € en section de fonctionnement et 39 500 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de 8 940 € en section de fonctionnement et 6 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Activités Économiques qui s'équilibre à hauteur de 1 812 790 € en section d'exploitation et de 1 391 593 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de 29 700 € en section d'exploitation et de 4 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à 18 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 8-(7756) - FINANCES - Décision modificative n°2 : Régie Lumière**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 236 512 € en section de fonctionnement et 150 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- de corriger la délibération d'affectation des résultats 2017 ainsi :**

**Le besoin de financement de la section d'investissement est de 139 111,21 € (= 551 872,03 + 690 983,24 €). Dès lors, il convient d'affecter la somme de 139 111,21 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 et de constater l'excédent de 148 470,65 € de la section de fonctionnement au compte 002 (= 287 581,86 – 139 111,21 €).**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 9-(7627) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement : Aide au démarrage, Espace de vie sociale Alliés-Alpins**

Intervention(s) ; M. DE CEGLIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération et à percevoir un financement maximum de 3 000 euros de la Caisse d'Allocations Familiales.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



**DELIBERATION N° 10-(8741) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide humanitaire d'urgence aux populations indonésiennes.**

Intervention(s) : Mme MACRET, Mme AGOBIAN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de verser une subvention de 4 000 € au « Fonds de solidarité Indonésie » de Cités Unies France, géré en lien avec la cellule de crise du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ;**

**- de demander à Cités Unies France de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 11-(9018) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Bibliothèque numérique de référence, deuxième labellisation (BNR 2).**

Intervention(s) : Mme BERNARD, Mme CADOUX, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la candidature de la ville de Grenoble à la labellisation Bibliothèque numérique de référence (BNR 2) ;**

**- d'autoriser le Maire à solliciter les taux de subventions les plus avantageux pour la collectivité et à signer tous documents afférents à ce dispositif.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 12-(8420) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de mise à disposition de conservateurs généraux et de conservateurs des bibliothèques par l'État à la ville de Grenoble 2019-2021.**

Intervention(s) : Mme BERNARD, Mme CADOUX, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la mise à disposition auprès de la ville de Grenoble de quatre conservateurs d'État ou conservateurs généraux des bibliothèques, par le Ministère chargé de**

**l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère chargé de la Culture et de la Communication ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe pour une durée de trois ans, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qui s'achèvera le 31 décembre 2021.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 13-(8412) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Adoption de la charte de conservation dans les bibliothèques.**

Intervention(s) : Mme BERNARD, Mme CADOUX, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la charte de conservation qui sera adoptée à la bibliothèque municipale de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 14-(8414) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat 2019-2021 avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, relative au portail internet commun Lectura Plus.**

Intervention(s) : Mme BERNARD, Mme CADOUX, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture dans le cadre du développement du site *Lectura Plus* ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-(6917) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs culturels 2018/2020 entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère**  
Intervention(s) : Mme BERNARD, Mme CADOUX, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter la convention pluriannuelle d'objectifs culturels 2018/2020 entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**VOEU N° 102-(10050) - VOEU - Lutte contre le dérèglement climatique : pour un pacte « Finances Climat 2020 »**

Intervention(s)° : M. CLOUAIRE, M. TUSCHER, M. le Maire, Mme BOUKAALA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**Avec les signataires de cet appel, de demander aux chef-fes d'États et de Gouvernements européens**

- **d'établir au plus vite un « Pacte Finance-Climat, qui assurerait pour les 30 prochaines années les besoins de financement à la hauteur des enjeux destinés à conduire la transition écologique et solidaire sur le territoire européen et à renforcer notre partenariat avec les pays de l'hémisphère Sud.**
- **De mettre la création monétaire de la Banque Centrale européenne au service de la lutte contre le dérèglement climatique**
- **De créer un impôt européen sur les bénéfices (de l'ordre de 5%) qui permette de dégager un véritable budget pour investir dans la recherche et lutter contre le dérèglement climatique, en Europe, sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie du Sud.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 16-(3112) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Convention avec le Ministère de la Culture pour le prêt d'une exposition « Quand les artistes passent à table, regards sur l'alimentation ».**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de prêt de l'exposition « Quand les artistes passent à table, regards sur l'alimentation » du Ministère de la Culture , ci jointe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-(8232) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat avec le CCN<sup>2</sup> : proposition d'accompagnement d'élèves.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée relative au partenariat avec le CCN<sup>2</sup> ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-(8228) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention d'utilisation temporaire de locaux avec l'association MixLab / La Belle Électrique à l'occasion du concert Odysseus fantasy programmé le 30 janvier 2019 à La Belle Électrique.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention, ci-jointe, relative à l'utilisation temporaire de La Belle Électrique pour le concert Odysseus fantasy programmé le 30 janvier 2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 19-(8220) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariat avec la Ville de Vienne, avec le Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiener et la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) – Avenant à la convention de partenariat avec l'Académie de Grenoble relatif à l'organisation de Classes à Horaires Aménagés à l'Ecole Léon Jouhaux dans le cadre du projet « les fables de Léon ».**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Vienne dans le cadre de l'organisation et la tenue d'un concert de percussions ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiener et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) relative à l'organisation d'une journée du basson ;**
- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec l'Académie de Grenoble relatif à l'organisation de Classes à Horaires Aménagés à l'école Léon Jouhaux dans le cadre du projet « les fables de Léon » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et ledit avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 20-(8439) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Convention de partenariat avec le Département de l'Isère dans le cadre du programme de connaissance et de valorisation de la biodiversité.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec le Département de l'Isère ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 21-(8351) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat dans le cadre de l'exposition "Servir les Dieux d'Egypte. Divines adoratrices, chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes" avec Radio France et le Club Hôtelier Grenoble Alpes Dauphiné.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes avec Radio France (France Bleu Isère) et le Club Hôtelier Grenoble Alpes Dauphiné ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 22-(8354) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mécénat avec la société Orphéo pour la création d'une application mobile dans le cadre de l'exposition "Servir les Dieux d'Égypte. Divines adoratrices, chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes".**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention de mécénat ci-annexée avec la société Orphéo ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 23-(8334) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Présentation du programme d'expositions de la saison culturelle 2018-2019.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la mise en œuvre du programme des expositions temporaires de la saison culturelle 2018-2019 du musée de Grenoble, conformément aux budgets indiqués.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 24-(6918) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Dons gracieux d'œuvres.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de prendre acte des dons de Messieurs Robert Gloor et Daniel Dezeuze ainsi que ceux de la Société des Amis du musée de Grenoble, mentionnés dans la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-(8347) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels**  
- Comité d'avis du 12 octobre 2018 - Contributions financières et contributions volontaires en nature - Exercice budgétaire 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de dire que les montants des subventions attribués par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;**
- **d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, M. MACRET**

**DELIBERATION N° 26-(8331) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice d'associations.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions et/ou avenants de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations citées ci-dessus et joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et/ou avenants.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 27-(8004) - MONTAGNE - 20 ème Rencontres du Cinéma de Montagne - 06 au 10 novembre 2018 – Modification de la liste des partenaires financiers, des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation des 2 buvettes-restauration et nouveau droit de diffusion.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de donner son accord pour les participations financières des France Télévision et de Bureau des Guides et Accompagnateur de Grenoble (annexe 1) ;**
- **d'adopter la nouvelle convention de partenariat avec le Bureau des Guides et Accompagnateur de Grenoble (annexe 2) ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention (annexe 2)**
- **d'approuver les nouvelles conventions d'occupation (annexes 3 et 4) et d'exploitation relatives à des activités de buvette-restauration pendant les Rencontres du Cinéma de Montagne avec :**
  - **le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble – BGAG, représenté par Ludovic Erard son président.**
  - **Alpes Bières – Brasserie artisanale du Dauphiné, représentée par son gérant Vincent Gachet.**
- **d'autoriser le Maire à signer les conventions d'occupation et d'exploitation (annexe 3 et 4) ;**
- **d'octroyer un droit de diffusion d'un montant de 400 € au distributeur du film, en avant première française, *Path to Everest*.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-(8096) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations jeunesse, associations ressources pour l'année 2018.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;**



**- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Vote séparé sur les subventions à la MJC Prémol :**

**Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme YASSIA, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme RAKOSE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, M. CHASTAGNER**

**DELIBERATION N° 29-(8095) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiative Jeunesse.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 6 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**

**- d'attribuer une bourse FIJ, pour le montant indiqué, à l'association dont le nom et le descriptif du projet figurent en annexe 1.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Vote séparé sur les bourses Fonds Initiative Jeunesse :**

**Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 30-(8266) - PARCOURS EDUCATIF - Convention d'objectifs et de financement 2018 entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour le Programme de réussite Educative 16-18 ans.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour la "Politique de la ville" au titre de l'année 2018.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 31-(9052) - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'une convention entre la Ville de Grenoble, le CCAS et la Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la signature de la convention entre la Ville de Grenoble, le CCAS et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 32-(5147) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) du Pont de Claix (années scolaires 2014-2015 et 2015-2016) et Eybens (année scolaire 2017-2018).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois accueillis en ULIS au Pont de Claix en 2014-2015 et 2015-2016 et à Eybens en 2016-2017.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 33-(8022) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -**  
Convention de coopération décentralisée entre la ville de Kaunas (Lituanie) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la ville de Kaunas (Lituanie) et la ville de Grenoble sur les projets cités ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 34-(8035) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -**  
Convention de coopération décentralisée entre la ville de Grenoble et l'Assemblée Populaire Communale de Constantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention triennale conjointement préparée par les deux villes, annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale entre l'Assemblée Populaire Communale de Constantine et la ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 35-(6079) - SPORT -** Convention de partenariat : Internationaux de France de patinage 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à intervenir entre la Fédération Française des Sports de Glace et la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe ;**
- **de dire que le montant de la subvention de 30 000 € est intégré à la délibération générale d'affectations de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-(7734) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Club d'Escrime Parmentier ainsi que les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;**
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-(9529) - STATIONNEMENT - Gratuité temporaire du stationnement en accompagnement des festivités de Noël**

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, M. CHAMUSSY, Mme SALAT, Mme RICHARD-FINOT

**Un amendement est déposé par le Groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès, celui-ci est repoussé : Pour : 15 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 2 Ensemble à Gauche.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de poursuivre les actions engagées pour la dynamisation du centre-ville,**
- de saisir le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) et Grenoble-Alpes Métropole afin de porter conjointement un panel d'actions complémentaires favorisant la dynamique commerciale du centre- ville pendant la période charnière des fêtes de fin d'année, notamment autour du marché de Noël ;**
- de poursuivre et de renforcer le travail engagé en matière d'optimisation de la logistique urbaine au sein de la métropole grenobloise pour accompagner les commerces et les entreprises vers un service de livraison à domicile des marchandises ;**
- que le stationnement sera gratuit à Grenoble, du lundi au vendredi, entre 17h et 19h, du lundi 3 décembre 2018 au vendredi 11 janvier 2019**

**- de saisir Grenoble Alpes Métropole pour qu'une politique tarifaire incitative au sein des parkings en ouvrage puisse se substituer à cette mesure exceptionnelle, et ce dès l'année 2019.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 54**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche**

**Abstention(s) : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. MERIAUX)**

**DELIBERATION N° 38-(7429) - DEPLACEMENTS - Convention cadre relative aux dispositions financières et au régime d'avance avec l'UGAP**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention cadre portant dispositions financières et régime d'avance avec l'UGAP (annexe 1) ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 39-(2604) - URBANISME AMENAGEMENT - Ravalement obligatoire –**  
Suppression du dispositif d'aides aux travaux de ravalement et d'amélioration thermique.  
Abrogation de la délibération du 21 mars 2016.  
Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De supprimer le dispositif des aides financières attribuées aux copropriétés et aux propriétaires occupants, pour la réalisation de travaux de ravalement ordinaire et de travaux avec isolation thermique extérieure, tel que prévu par la délibération du 21 mars 2016 ;**
- **D'abroger la délibération du 21 mars 2016 ;**
- **De maintenir l'accompagnement technique et administratif auprès des copropriétés.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 40-(5131) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention financière pour**  
la mise en œuvre d'un réseau d'exhaure sur le quartier Esplanade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le principe d'une participation financière à la création d'un réseau d'exhaure sur le quartier de l'Esplanade.**
- **d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention entre la ville de Grenoble et Grenoble Habitat ayant pour objet de fixer le niveau et les modalités de versement de cette participation.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-(8434) - URBANISME AMENAGEMENT - Attribution d'une**  
subvention à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et à l'Institut d'Urbanisme de  
Géographie Alpine pour l'année universitaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme d'actions partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et avec l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine pour l'année universitaire 2018-2019 ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'ENSAG et à l'IUGA.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT, Mme TAVEL)**

**DELIBERATION N° 42-(8085) - URBANISME AMENAGEMENT - Avenants aux traités de concession pour modifier les modalités de la rémunération de l'aménageur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de répartir le montant de la rémunération aménageur comme suit :**
  - **à 1,5 % des montants HT fixés dans les promesses de vente à la signature de la promesse de vente et le reste de la rémunération à signature de l'acte authentique, concernant la ZAC Flaubert et l'opération Rivail Jeux Olympiques pour la SPL SAGES et concernant les ZAC Bouchayer-Viallet et Presqu'île, pour la SEM INNOVIA ;**
- **d'approuver les avenants aux conventions d'aménagement des opérations ZAC Bouchayer-Viallet, ZAC Presqu'île, ZAC Flaubert et Opération Rivail Jeux Olympiques tels qu'annexés à la présente délibération ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 43-(5237) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC Flaubert - Approbation du compte rendu financier 2017, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°7 annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la ville de Grenoble pour 2018 et 2019.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2017 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 26 avril 2018 ;**
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 26 avril 2018 ;**
- d'approuver le compte rendu annuel 2017 ci-annexé ;**
- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération Zac Flaubert : pour 2018 : une participation de 1 000 000 €HT et 2019, une participation de 1 840 500 €HT ;**
- d'approuver l'avenant n°7 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche**



**DELIBERATION N° 44-(8464) - URBANISME AMENAGEMENT - Adoption de l'avenant 2018 à la convention cadre du 11 juin 2015 entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble (A.U.R.G).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**.- d'approuver les termes de l'avenant 2018 à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.), ci-annexé;**

**- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'A.U.R.G. par le versement d'une participation de 70 000 € sur crédits existants.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 45-(9323) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île – Validation de la cession de charges foncières par la SEM Innovia du lot DP2 sur le secteur Durand Savoyat à ICF Sud Est Méditerranée.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser la cession par la SEM InnoVia de charges foncières en vue de réaliser un programme de logements locatifs sociaux familiaux de 1630 m<sup>2</sup> de surface plancher sur l'ilot DP2 pour un montant de 210 €HT/m<sup>2</sup> à ICF Novedis ;**

**- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 46-(8399) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC BOUCHAYER VIALLET - Cession à la SEM InnoVia des parcelles constituant l'ilot M - Validation de charges foncières dans le cadre du projet immobilier ELEGIA.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession des parcelles IN30, IN45, In 46, IN49 et deux lots de la IN 50 à la SEM Inno Via pour un montant de 700 000€;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**
- **de valider la cession par la SEM Inno Via à ELEGIA pour la réalisation de l'ilot M en vue d'y réaliser un immeuble de bureaux et commerces en rez de chaussée de 4 500 m<sup>2</sup> de plancher environ, avec une charge foncière fixée à 200 €HT pour les locaux tertiaires et 110 € HT le m<sup>2</sup> de plancher pour les locaux commerciaux.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 47-(8393) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC VIGNY MUSSET - Acquisition des espaces publics auprès de la SPL Sages - Autorisation donnée au Maire de signer l'acte authentique. Abrogation de la délibération n°13-319 du 10 avril 2017.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la délibération n°13-319 du 10 avril 2017 ;**
- **d'approuver l'acquisition auprès de la SPL SAGES au prix de 6 919 437 €HT soit 8 303 324,40 €TTC les parcelles ER 35/ 325/ 329/ 250/ 324/ 392/ 391/ 394/ 294/ 330 correspondantes aux équipements et aménagements publics, réalisés sur la ZAC Vigny-Musset, conformément au plan annexé et de les incorporer dans le domaine public ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 48-(8457) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de solliciter l'EPFL-D pour l'acquisition et le portage au titre du volet « renouvellement urbain », la Ville se portant collectivité garante, des 14 immeubles de la Cité Abbaye auprès d'ACTIS, conformément au phasage prévu dans la convention d'opération à venir,**

**- de solliciter l'EPFL-D pour l'acquisition et le portage des 4 immeubles de l'îlot nord Riboud au prix de 210€HT /m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit un montant global de 767 340€HT ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces portages, notamment les conventions de portage, la convention d'opération et leurs avenants, ainsi que les conventions de mise à disposition.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)**

**DELIBERATION N° 49-(8214) - LOGEMENT - Plan de Sauvegarde Arlequin (PDS) - Aide de la Ville de Grenoble à l'opération d'acquisition-amélioration réalisée par ACTIS 100/110 Arlequin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser le versement d'une aide à ACTIS de 70 000 € pour la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLUS et PLAI, 100 galerie de l'Arlequin,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante précisant les conditions et les modalités de versement de la participation.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 50-(6159) - LOGEMENT SOCIAL - Aide de la Ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS et la SAIEM GRENOBLE HABITAT agréées en 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**D'autoriser de verser une aide :**

**A ACTIS :**

- **59 918,35 € pour la réalisation de 20 logements PLUS et PLAI, 58 avenue Jean Perrot,**
- **23 463,38 € pour l'acquisition en VEFA dans le programme « LE VICTORY », 32 rue Léon Jouhaux, de 9 logements PLUS et PLAI,**
- **29 063,27 € pour l'acquisition en VEFA dans le programme « Villa Verderet », 22 rue Léon Jouhaux, de 10 logements PLUS et PLAI,**
- **18 511,50 € pour l'acquisition en VEFA dans la 2<sup>ème</sup> tranche du programme « Horizon », 19 chemin Barral, de 6 logements PLUS et PLAI,**

**A GRENOBLE HABITAT :**

- **73 159,77 € pour la réalisation de 25 logements PLUS et PLAI, dans l'ensemble immobilier « Espace Vaucanson » situé rue Anatole France,**
- **39 044,43 € pour la réalisation de 15 logements PLUS et PLAI, dans le programme « Les balcons d'Aline » situé angle rue Alexandre Dumas et rue Joseph Bouchayer sur l'ancien site de la Clinique des Alpes.**

**D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et les modalités de versement desdites participations.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 51-(7948) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Rénovation du Groupe Scolaire et du gymnase Vallier - Traitement de l'acoustique, de la qualité de l'air intérieur et amélioration des performances énergétiques.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le programme de cette opération annexé à la présente délibération, l'enveloppe financière prévisionnelle et le planning de l'opération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 52-(7902) - REAMENAGEMENT URBAIN - Soutien financier de la Ville de Grenoble au Plan de sauvegarde de l'Arlequin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'accorder à ACTIS une subvention d'équipement de 80 702 € au titre du soutien de la ville de Grenoble au Programme de travaux de la convention du Plan de sauvegarde des copropriétés du 60-120 Galerie de l'Arlequin ;**

**- d'accorder à la SDH une subvention d'équipement de 98 285 € au titre du soutien de la ville de Grenoble au Programme de travaux de la convention du Plan de sauvegarde des copropriétés du 130-170 Galerie de l'Arlequin ;**

**- d'approuver les conventions financières correspondantes aux opérations décrites ci-dessus telles qu'annexées à la présente délibération ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 53-(8218) - ENVIRONNEMENT - Mise à disposition de locaux dans l'enceinte du Centre Horticole : convention entre la Ville de Grenoble et l'Association Mille Pousses.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser la mise à disposition des espaces ci-dessus mentionnés au profit de l'Association Mille Pousses,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer, la convention correspondante.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 54-(8237) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage Mistral/Lys rouge/ANRU 2.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue entre Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble en application des dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée ;**
- **d'approuver les modalités de participation comme décrites dans ladite convention ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-(8280) - DOMAINE PUBLIC - Commerçants non sédentaires titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public dans une halle ou un marché : fixation d'une durée minimale d'exercice pour bénéficier du droit de présentation d'un successeur.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de fixer à trois ans, la durée d'exercice d'activité dans une halle ou un marché, pour permettre à un commerçant titulaire d'une autorisation d'occupation du domaine public de présenter au Maire une personne comme successeur, en cas de cession d'un fonds de commerce sur le domaine public.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 56-(8279) - DOMAINE PUBLIC - Halles Sainte-Claire - Uniformisation des conventions d'occupation du domaine public pour l'occupation des cases commerciales- Adoption d'une convention-cadre**

Intervention(s) : Mme SALAT, M. CLOUAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention-cadre d'occupation du domaine public pour l'occupation des cases commerciales des Halles Sainte-Claire ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec chaque commerçant en activité dans les Halles Sainte-Claire et pour tout commerçant à venir.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**DELIBERATION N° 57-(9313) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'adopter la dénomination Le Transfo pour le bâtiment situé 1 rue Victor Lastella à Grenoble.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 58-(7631) - POLITIQUE DE LA VILLE - Fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole pour la réalisation de la Maison du Projet de renouvellement urbain des Villeneuves**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'apporter un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole de 10 000€ pour l'installation de la Maison du Projet de renouvellement urbain des Villeneuves à la Maison des Habitants Le Patio.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-(8470) - POLITIQUE DE LA VILLE - Programme de rénovation urbaine Projet d'intérêt régional (PRIR) Mistral - Démolition de la barre Anatole-France (logements et commerces)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de la subvention d'équipement exceptionnelle forfaitaire de 100 000 € au bailleur social ACTIS, pour la démolition de la barre Anatole France,**
- d'approuver la convention financière relative au versement de ladite subvention d'équipement,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention financière .**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



**DELIBERATION N° 60-(8210) - PREVENTION SECURITE -** Signature d'une convention entre la ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion de l'ivresse publique manifeste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble, l'Etat (Direction départementale de la sécurité publique) et SOS Médecins Grenoble ;**
- **d'autoriser le paiement du coût de vacation de 70 euros à chaque médecin qui aura fait une intervention et sur présentation des justificatifs prévus dans la convention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 61-(8208) - ACTION SOCIALE -** Versement de subventions dans le cadre de la Convention annuelle entre la Ville de Grenoble et le Plateau - avenant financier - année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'attribuer à l'association le Plateau, au titre de l'année 2018, une subvention de 1000€ pour l'action « Animations sportives pour les filles à Mistral »**
- **d'attribuer à l'association le Plateau, au titre de l'année 2018, une subvention de 3 000€ pour l'action « Mistral au féminin »**
- **d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**
- **de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE**

**DELIBERATION N° 62-(8207) - ACTION SOCIALE - Versement de subventions dans le cadre de la Convention annuelle entre la Ville de Grenoble et la MJC Allobroges- avenant financier - année 2018.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'attribuer à la MJC Allobroges, au titre de l'année 2018, une subvention de 2 100 € pour l'action "Projet Respect 2018", et une subvention de 3 000 € pour le projet d'animation sportive sur public spécifique.**
- **d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**
- **de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. COUTAZ**

**DELIBERATION N° 63-(8074) - ACTION SOCIALE - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association AREPI L'ETAPE. Prévention récidive et accompagnement socio-éducatif de jeunes en grande difficulté.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée, entre la Ville de Grenoble et l'Association Régionale pour l'Insertion,**
- **d'attribuer à l'association Régionale pour l'insertion une subvention d'un montant de 10 000 euros au titre de l'année 2018,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme DATHE)**

**DELIBERATION N° 64-(7674) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Fondation Abbé Pierre relative à la démarche d'évaluation du dispositif d'Equipe Juridique Mobile**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention d'attribution de la subvention de 10 000 euros par la Fondation Abbé Pierre à la Ville de Grenoble telle qu'annexée à la présente délibération,**

**- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Fondation Abbé Pierre telle qu'annexée à la présente délibération,**

**- d'autoriser Monsieur Le Maire à percevoir le versement de cette subvention selon les modalités décrites dans la convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 65-(9042) - ACTION SOCIALE - Aide financière au fonctionnement 2018 des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) associatifs**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association La Marelle,**

**- d'autoriser le versement à l'association La Marelle d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 177,20€,**

**- d'autoriser le versement à l'association Les Menestrels d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 047,43€**

**- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 66-(7569) - ACTION SOCIALE - Adhésion à l'association Cultures du coeur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'adhésion par la Ville de Grenoble à l'association Cultures du cœur pour l'année 2018-2019,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion tel que joint en annexe 1 à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 500 € au titre de l'adhésion 2018-2019.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 67-(7150) - ACTION SOCIALE - Nouvelles conventions cadres de mise à disposition de locaux au sein des Maisons des habitants**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les modifications de la convention cadre d'occupation annuelle et de la convention cadre d'occupation occasionnelle telles que soumises en annexe de la délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 68-(5246) - ACTION SOCIALE - Ajout et modification de règlements Intérieurs des salles gérées par les Maisons des habitants dont les conditions de mise à disposition ont été approuvées dans la délibération n°74-2495 du 25 septembre 2017.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la nouvelle liste de salles telle que présentée en annexe 1 ;**
- **d'approuver les modifications et ajouts de Règlements Intérieurs de nouvelles salles, tels que présentés en annexe 2.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 69-(7568) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme BOILEAU**

**DELIBERATION N° 70-(7640) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens signée entre les Restaurants et Relais du Cœur et la Ville de Grenoble**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et les Restaurants et Relais du Cœur,**

**- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de projet de 1 000€ pour l'année 2018.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 71-(7628) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux avec l'association OSMOSE sur le Territoire 6.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Osmose,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 72-(9238) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "Pour un toit".**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 73-(5854) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Décider ensemble**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CLOUAIRE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder une subvention d'un montant de 5000 euros à Décider ensemble pour l'organisation de la 3ème rencontre nationale de la participation les 11, 12 et 13 mars 2019, au titre de l'année 2018.**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et Décider ensemble au titre de l'organisation des Rencontres nationales de la participation, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.**

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 48**  
**Contre : 2 Ensemble à Gauche**  
**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 74-(6052) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transfert de postes pour des fonctions support à Grenoble Alpes Métropole.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de transférer cinq emplois conformément au tableau ci-joint et de les supprimer du tableau des effectifs de la Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 48**  
**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 75-(6651) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial pour un montant de 686,23 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 76-(6652) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations et suppressions de postes.**

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser les transformations et suppressions de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées aux Comités Techniques des 9 et 25 octobre 2018.**

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 40**  
**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche**  
**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 77-(8468) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s**

**Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui ci est adopté :**

**Pour : 40 - Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Remise de prix de l'Alternance 2018 de l'hôtellerie restauration**

**- le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à Bourgoin-Jallieu – S. DJIDEL**

**4èmes Assises de la qualité de l'air organisées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)**

**- les 9 et 10 octobre 2018 à Montrouge – M. JACTAT**

**Commission DDTE (Développement durable et transition énergétique) France Urbaine**

**- le 10 octobre 2018 à Paris – V. FRISTOT**

**Colloque «Vivre ses choix, prendre des risques jusqu'à la fin de sa vie» - Fondation de France**

**- le 16 octobre 2018 à Lyon – K. CAPDEPON**

**Congrès National du Bâtiment Durable**

**- le 17 octobre 2018 à Lyon – V. FRISTOT**

**Journée « Epl Expertise » dédiée au projet de Loi ELAN, organisée par la Fédération des Entreprises publiques locales**

**- le 18 octobre 2018 à Paris – M. TAVEL**

**Réunion d'information aux élus des territoires concernés par le nœud ferroviaire lyonnais organisée à la Préfecture de région**

**- le 18 octobre 2018 à Lyon – P. MERIAUX**

**Séance solennelle de la juridiction de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes**

**- le 19 octobre 2018 à Lyon – H. SABRI**

**Assemblée générale de l'AFEI (Association des Femmes élues de l'Isère)**

**- le 20 octobre 2018 à Voiron – A.S. OLMOS**

**Voyage d'étude « Habitat et avancée en âge » - Réseau francophone Villes Amies des Aînés**

**- du 23 au 26 octobre 2018 à Dijon-Besançon-Lausanne – K. CAPDEPON**

**La transformation des villes sur la gestion des biens communs co-organisée avec la Corporate Europe Observatory (CEO), Transnational Institute (TNI) and Rosa Luxemburg Stiftung.**

**- le 6 novembre 2018 à Bruxelles – A.S. OLMOS**

**Rencontre nationale du club des Territoires Un plus Bio**



**Rencontre club européen «Territoires alimentaire Bio + Victoires Cantines rebelles»**  
- les 6 et 7 novembre 2018 à Paris – S. DJIDEL

**Rencontres nationales des budgets participatifs, organisées par la Ville de Montreuil**  
- les 8 et 9 novembre 2018 à Montreuil – P. CLOUAIRE

**Cérémonies commémoratives de la mort du Général de GAULLE, organisées par l'Ordre de la Libération**  
- le 9 novembre 2018 à Colombey les deux églises – M. JULLIAN – E. PIOLLE

**Séminaire «Le droit de vote des étrangers» organisé par le collectif "j'y suis, j'y vote"**  
- le 10 novembre 2018 à Paris – B. MACRET

**Célébration du 11 novembre**  
- du 10 au 12 novembre 2018 à Essen (Allemagne) – P. CLOUAIRE

**Séminaire de clôture du programme d'action triennal de la plateforme IRAPA (Inter coopération de collectivités Rhône-Alpines pour l'Arménie) et suivi des projets de coopération**  
- du 12 au 17 novembre 2018 à Sevan (Arménie) – B. MACRET

**18ème Forum des projets urbains, organisé par Innovapresse**  
- le 13 novembre 2018 à Paris – V. FRISTOT

**Pari – 4ème Biennale du Réseau des maisons de l'architecture à l'école d'architecture de Paris-Belleville**  
- le 16 novembre 2018 à Paris – Belleville – M. BOILEAU

**Assises de l'agriculture biologique - Des territoires mobilisés pour développer des filières de qualité**  
- le 27 novembre 2018 à Paris – S. DJIDEL

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 78-(8456) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Transfert de la compétence insertion emploi à la Métropole**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le transfert de la compétence emploi et insertion à Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;**
- **de mettre fin au service commun « accompagnement vers l'emploi » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 79-(6952) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) des produits irrécouvrables des années antérieures**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 31 772,30 Euros,**

- **27 206,06 Euros sur le Budget Principal**
- **4 566,24 Euros sur le Budget Annexe Activités Économiques**

- **de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 80-(8842) - FINANCES - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP) : modifications**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les modifications des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP), conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération,**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 81-(8359) - FINANCES - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie et prestations espaces verts de la Ville de Grenoble**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver et d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs droits de place de la halle Sainte Claire et des marchés de détail, des droits de voirie et des prestations effectuées par le Service Espaces Verts annexés à la présente délibération,**
- **d'approuver et d'appliquer, à compter du 12 novembre 2018, les tarifs des droits de place pour les attractions enfantines, animations et cirques, annexés à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 82-(4902) - FINANCES - Adhésion de la Ville de Grenoble au service commun expertise fiscale de Grenoble Alpes Metropole**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention annexée d'adhésion au service commun d'expertise fiscale**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Métropole, à engager les dépenses correspondantes, et à signer les avenants s'y rattachant**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 83-(8943) - FINANCES - Dette garantie : réaménagement 2018 emprunts contractés par Actis**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la ville de Grenoble à réitérer sa garantie pour les emprunts que l'organisme Actis a réaménagé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées en annexe ;**

- qu'au cas où Actis pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dures par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressé par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- que la ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts réaménagés par Actis, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 84-(8009) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2018

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Ville durable**

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE DE GRENOBLE	5 000,00
TOTAL ARTICLE	5 000,00

Article : **20422** (chapitre 204)

**Commission Ville Emancipatrice**

CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	18 000,00
BARBARIN ET FOURCHU	2 000,00
TOTAL ARTICLE	20 000,00

**Commission Ressources**

GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	15 000,00
LA PENICHE	10 000,00
ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG	400,00
ANCIENS DESCENDANTS & AMIS DU MAQUIS DE L'OISANS & SECTEUR 1	400,00
CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	1 000,00
FNACA - COMITE GRENOBLE FEDE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	2 000,00
TRAVERSONS	800,00

**Commission Ville durable**

COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	600,00
OFFICE POUR LES INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT (OPIE)	6 400,00

**Commission Ville émancipatrice**

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	3 000,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	700,00
ASPTT ATHLETISME	12 000,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 400,00
AVIRON GRENOBLOIS	7 000,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	3 200,00
DOJO GRENOBLOIS	700,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	18 400,00
FEDERATION FR SPORTS GLACE (FFSG)	30 000,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	200,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38	8 000,00
GUC GRENOBLE SKI	3 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	1 700,00
NAUTIC CLUB ALP 38	7 000,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE	1 600,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	2 400,00
A BIENTOT J'ESPERE	2 500,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	10 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	10 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	5 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	5 000,00
MIX'ARTS	3 500,00
MIXLAB	3 150,00
PROJET BOB/LA BOBINE	15 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	3 500,00
SOLEXINE ASS	10 000,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBES	19 590,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	49 938,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	7 396,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	3 600,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	35 340,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	13 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	1 000,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	2 875,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	900,00

COOP SCOL ANTHOARD	875,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	800,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	750,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	600,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	1 375,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	1 500,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	800,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	344,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	750,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	1 700,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	1 000,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	2 475,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 500,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	2 875,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	200,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	1 450,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	700,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	858,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	570,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 325,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	270,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	900,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	700,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	2 875,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	2 175,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 900,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	1 590,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	1 200,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	1 500,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	1 300,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	400,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	1 000,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	594,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	500,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	300,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	1 000,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	700,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	1 199,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	1 000,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	6 000,00
ECLIPSE CITY	1 000,00
ENFANTINE	9 320,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
LA CORDEE	37 964,00
LE PLATEAU	34 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	19 400,00
LOISIRS PLURIEL PORTE DES ALPES	5 000,00
MAISON DES JEUX ASS	13 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	63 040,00
ME BACHELARD	27 000,00
ME PREMOL	23 752,00
MJC ALLOBROGES	42 596,00
MJC ANATOLE FRANCE	33 746,00
MJC EAUX CLAIRES	53 472,00
MJC LUCIE AUBRAC	30 612,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	40 430,00
MJC MUTUALITE	40 720,00

MJC PARMENTIER	67 380,00
MJC PREMOL	20 180,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	720,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	3 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	15 000,00
ALLIANCE GRENOBLE OXFORD	4 000,00
ASSOCIATION ETUDIANTE POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL-AEDT	5 000,00
GRENOBLE ISERE ROUMANIE	1 500,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LDH - SECTION DE GRENOBLE	680,00
SCENE ET DANUBE	6 500,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 000,00
VUES PLURIELLES	2 000,00

#### Commission Ville solidaire et citoyenne

LA MARELLE	4 177,20
POUR UN TOIT	6 500,00
LE TREMLIN	2 500,00
LES MENESTRELS	3 047,43
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	1 000,00
SOLEXINE ASS	8 000,00
ASS DECIDER ENSEMBLE	5 000,00
CAISSE COMMUNAUTAIRE SOLIDARITE (CCS)	500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	2 500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	8 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	1 000,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	1 500,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	5 000,00
AREPI - L'ETAPE (ASS REGIONALE POUR L'INSERTION)	10 000,00
CENTRE DE LOISIRS DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE	3 000,00
LE PLATEAU	4 000,00
MJC ALLOBROGES	5 100,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL	1 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 000,00
INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE ARA-IREPS	4 900,00
SANTE ENVIRONNEMENT EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (SERA)	3 000,00

TOTAL ARTICLE 1 082 475,63

TOTAL BUDGET 1 107 475,63

#### Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme YASSIA, M. MACRET, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, M. CHASTAGNER

**DELIBERATION N° 85-(9038) - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour prolonger la durée de l'installation de deux cabines pour photographies d'identité.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver l'avenant à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la Société PHOTOMATON afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 la durée de cette convention portant sur l'installation de deux cabines pour photographie d'identité, l'une dans le hall public de l'Hôtel de Ville, et l'autre dans l'entresol du hall public de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine, 12 boulevard Maréchal Lyautey ;**

**- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer l'avenant ci-annexé.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 86-(8110) - ADMINISTRATION GENERALE - Tarifs des concessions cimetières 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2019, à savoir :**

- place de 15 ans (deux inhumations) : 306,00 euros**
- place de 30 ans (deux inhumations) : 672,00 euros**
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1 164,00 euros**
- place perpétuelle (deux inhumations) : 14 193,00 euros**
- case de columbarium de 15 ans (pour 4 urnes) : 390,00 euros**
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 780,00 euros**
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 24 euros**
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 57 euros**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



**DELIBERATION N° 87-(9330) - ADMINISTRATION GENERALE - Actualisation du règlement général des cimetières de Grenoble**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions du présent règlement général des cimetières de Grenoble, ci-annexé**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 88-(6649) - ADMINISTRATION GENERALE - 30ème Forum de la communication publique et territoriale - convention de partenariat avec CAP'COM.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du contrat de partenariat conclu entre la Ville de Grenoble et le Réseau de la communication publique et territoriale - Cap' Com ainsi que le programme de la visite du 4 décembre 2018 avec le partenaire ; tels qu'annexés à la présente délibération;**
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat de partenariat.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 89-(8376) - ANIMATION - Festival Cabaret Frappé – du 15 au 21 juillet 2018 – Conventions de partenariat avec le Crédit Mutuel**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Crédit Mutuel concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 15 au 21 juillet 2018 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 90-(8492) - DOMAINE PUBLIC - Remise gracieuse- Location de chalet Marchés de Noël 2017 suite à la délibération n°104- 2595 du Conseil municipal du 25/09/17.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'autoriser la remise gracieuse à..... pour un montant de 5520€**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 91-(8518) - DOMAINE PUBLIC - Marché de Noël — du 28 novembre au 30 décembre 2018 — convention de partenariat entre l'office du tourisme et la Ville de Grenoble.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat conclue entre l'office de Tourisme Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble relatif à l'édition 2018 du marché de Noël, tel que joint en annexe,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit accord de partenariat.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 92-(8643) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat avec le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Grenoble et le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 93-(7967) - FINANCES -** Protocole transactionnel avec la société MSM Signaletic dans le cadre de l'opération de construction du Groupe Scolaire Simone Lagrange à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la ville de Grenoble et la Société MSM Signaletic, tel que joint en annexe de la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 94-(7917) - CONTROLE DE GESTION -** Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès) pour l'exercice 2017, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 54**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. HABFAST)**

**DELIBERATION N° 95-(7870) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML**  
Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016/2017 (du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2016/2017 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 96-(7871) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2017.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML GEG pour l'exercice 2018 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 97-(7918) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société ALPEXPO pour l'exercice 2017.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL ALPEXPO pour l'exercice 2017, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 98-(7944) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Minatec Entreprises - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2017.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 99-(8024) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes Rapport annuel des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2017.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Eaux de Grenoble Alpes pour l'exercice 2017 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, de prendre acte de ce rapport, ci-annexé.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 100-(7919) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Rapport d'activité et compte financier 2017.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPIC Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille pour l'exercice 2017.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**Ne prennent pas part au vote : 4 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. HABFAST, M. BACK, Mme JULLIAN, M. MERIAUX) + 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA) + 1 Réussir Grenoble (Mme BERANGER)**

**DELIBERATION N° 101-(5893) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport et comptes annuels du délégataire du service public de la salle de musiques amplifiées « La belle électrique » sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2017.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de prendre acte, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées « La belle électrique » sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2017.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h21**

# **ANNEXE(S)**



N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

18-1613	Arrêté (03/08/2018)	CDMF Avocats	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Tribunal Administratif de Grenoble le 5/07/2018 déposée par la société le 1.50, demandant l'annulation de l'arrêté municipal du 16/01/2018 interdisant toute activité autre que celle de restauration froide/bar au sein de l'établissement « le Social Club ».	
18-1679	Arrêté (16/08/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme COLOMBY-MANHES, en annulation de l'arrêté du 19/12/2017 d'attribution de l'indemnité compensatrice pour congés annuels non pris d'un montant brut de 2126,02 euros.	
18-1702	Arrêté (27/08/2018)	Me MOLLION	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée le 11/06/2018 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. DAVIDE, en annulation de la décision du 2/05/2018, par laquelle la commune rejetait sa demande d'indemnisation préalable.	
18-1730	Arrêté (03/09/2018)	SELARL LIGAS-RAYMOND & PETIT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme HARBOUCHE, aux fins de condamner la ville de Grenoble et subsidiairement Grenoble - Alpes Métropole à l'indemniser au titre du préjudice corporel causé par sa chute survenue le 29/12/2013 dans une bouche d'égout située rue Joseph Rey à Grenoble.	

18-1745	Arrêté (04/09/2018)		Vu les deux décisions rendues le 10/07/2018 par le Tribunal Administratif de Grenoble, dans le cadre des contentieux opposant la ville de Grenoble à MM. ROSSI et SIMON, la ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, afin de faire appel des deux décisions susvisées.	
18-1747	Arrêté (04/09/2018)		Vu l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 09/11/2017, dans le cadre du contentieux opposant la ville de Grenoble à M. LASTELLA ; vu le pourvoi en cassation déposé par M. LASTELLA, par lequel ce dernier réclame l'annulation de l'arrêt susvisé, La ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant le Conseil d'État.	
18-1758	Arrêté (06/09/2018)		La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée le 08/08/2018 au Tribunal Administratif de Grenoble, et dans laquelle M. HABIB demande l'annulation de la décision du 28/06/2018, par laquelle la commune de Grenoble refuse l'imputabilité au service d'un accident survenu le 30/11/2017.	
18-1849	Arrêté (26/09/2018)		Vu l'occupation sans droit ni titre par M. GUERJOT d'une des cases de la Halle Sainte Claire, occupation constatée par la SCP N'KAOUA dans un procès verbal d'occupation en date du 18/01/2018, la ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de cette affaire, et à intervenir devant les juridictions administratives pour obtenir la libération de la case susvisée.	

### III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

18-1857	Arrêté (09/08/2018)	M. VICTOR William	Cimetière Grand Sablon - Titre n°362 - Nouveau columbarium du 09/08/2018 au 08/08/2033.	Redevance : 387 €
18-1861	Arrêté (10/08/2018)	M. LAFFONT Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°363 - Renouvellement de concession du 27/08/2018 au 26/08/2068.	Redevance : 2304 €
18-1862	Arrêté (10/08/2018)	Mme BRIGAUDEAU Marie-Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°364 - Nouveau columbarium du 10/08/2018 au 09/08/2033.	Redevance : 387 €

18-1863	Arrêté (13/08/2018)	Mme DESROCHES Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°365 - Renouvellement de concession du 28/01/2017 au 27/01/2047.	Redevance : 666 €
18-1864	Arrêté (21/08/2018)	Mme RIGOLLOT Denise	Cimetière Saint Roch - Titre n°366 - Renouvellement de concession du 09/08/2021 au 08/08/2036.	Redevance : 303 €
18-1865	Arrêté (24/08/2018)	Mme PLANES Sara	Cimetière Grand Sablon - Titre n°367 - Nouveau columbarium du 24/08/2018 au 23/08/2033.	Redevance : 387 €
18-1866	Arrêté (27/08/2018)	Mme LOIACONO Brice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°368 - Nouveau columbarium du 27/08/2018 au 26/08/2033.	Redevance : 387 €
18-1867	Arrêté (03/09/2018)	M. DALAISON Loïc	Cimetière Saint Roch - Titre n°369 - Renouvellement de concession du 25/05/2021 au 24/05/2036.	Redevance : 303 €
18-1874	Arrêté (10/09/2018)	M. et Mme GARCIA Rhabiel et Emilie	Cimetière Saint Roch - Titre n°370 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 606 €
18-1876	Arrêté (05/09/2018)	Mme GALLO Muriel	Cimetière Saint Roch - Titre n°371 - Nouvelle concession du 04/09/2018 au 03/09/2033.	Redevance : 303 €
18-1877	Arrêté (05/09/2018)	Mme MALER Dorit	Cimetière Grand Sablon - Titre n°372 - Nouvelle concession du 04/09/2018 au 03/09/2033.	Redevance : 303 €
18-1878	Arrêté (05/09/2018)	Mme DUCHENE Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°373 - Renouvellement de concession du 12/06/2009 au 11/04/2039.	Redevance : 666 €
18-1879	Arrêté (05/09/2018)	Mme SORIA Anna	Cimetière Saint Roch - Titre n°374 - Nouvelle concession du 05/09/2018 au 04/09/2048.	Redevance : 666 €
18-1880	Arrêté (11/09/2018)	M. et Mme RAILLARD Gérard et Jocelyne	Cimetière Saint Roch - Titre n°375 - Renouvellement de concession du 23/05/2022 au 22/05/2052.	Redevance : 666 €
18-1881	Arrêté (10/09/2018)	Mme FERRUCCI Patricia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°376 - Nouvelle concession du 10/09/2018 au 09/09/2048.	Redevance : 666 €
18-1882	Arrêté (10/09/2018)	M. et Mme JUFFARD Michel et Bernadette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°377 - Nouvelle concession du 10/09/2018 au 09/09/2033.	Redevance : 303 €
18-1883	Arrêté (11/09/2018)	Mme Marguerite BUSCH	Cimetière Saint Roch - Titre n°378 - Renouvellement de concession du 09/01/2018 au 08/01/2033.	Redevance : 303 €
18-1886	Arrêté (11/09/2018)	M. FINET Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°379 - Renouvellement de concession du 24/05/2016 au 23/05/2046.	Redevance : 666 €
18-1887	Arrêté (11/09/2018)	Mme PERRONE Philomène	Cimetière Saint Roch - Titre n°380 - Renouvellement de concession du 25/10/2018 au 24/10/2033.	Redevance : 303 €
18-1888	Arrêté (11/09/2018)	Mme SERVANT Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°381 - Renouvellement de concession du 13/09/2018 au 12/09/2033.	Redevance : 303 €
18-1889	Arrêté (12/09/2018)	M. MARTINET Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°382 - Renouvellement de concession du 05/04/2014 au 04/04/2029.	Redevance : 303 €
18-1890	Arrêté	Mme CORNERO Odette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°383 - Renouvellement de	Redevance : 303 €

18-1891	(13/09/2018) Arrêté (13/09/2018)	M. BALDUCCI Joseph	concession du 03/09/2018 au 02/09/2033. Cimetière Saint Roch - Titre n°384 - Renouvellement de concession du 24/06/2016 au 23/06/2046.	Redevance : 666 €
18-1892	Arrêté (13/09/2018)	Mme BROSSE Geneviève	Cimetière Saint Roch - Titre n°385 - Renouvellement de concession du 14/07/2018 au 13/07/2033.	Redevance : 606 €
18-1893	Arrêté (14/09/2018)	M. FOURNIER Armand	Cimetière Grand Sablon - Titre n°386 - Renouvellement de concession du 22/08/2010 au 21/08/2060.	Redevance : 1 152 €
18-1894	Arrêté (14/09/2018)	M. PACCHIANO Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°387 - Renouvellement de concession du 12/04/2018 au 11/04/2033.	Redevance : 303 €
18-1895	Arrêté (14/09/2018)	M. PROIETTO Jean-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°388 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-1896	Arrêté (18/09/2018)	Mme CHARLES Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°389 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2048.	Redevance : 666 €
18-1897	Arrêté (18/09/2018)	M. et Mme GADEN Patrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°390 - Renouvellement de concession du 02/09/2018 au 01/09/2033.	Redevance : 303 €
18-1900	Arrêté (19/09/2018)	Mme NGUYEN Ngoc-Hanh	Cimetière Grand Sablon - Titre n°392 - Renouvellement de concession du 10/09/2018 au 09/09/2033.	Redevance : 303 €
18-1901	Arrêté (19/09/2018)	M. et Mme BEN-SOUSSAN Elie et Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°393 - Renouvellement de concession du 10/11/2018 au 09/11/2033.	Redevance : 303 €
18-1902	Arrêté (19/09/2018)	M. et Mme MOLOSTOFF Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°394 - Renouvellement de concession du 21/09/2018 au 20/09/2033.	Redevance : 303 €
18-1903	Arrêté (20/09/2018)	Mme MAURIN Martine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°395 - Renouvellement de concession du 07/08/2016 au 06/08/2031.	Redevance : 303 €
18-1904	Arrêté (20/09/2018)	Mme AVILES Lucie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°396 - Renouvellement de concession du 24/09/2018 au 23/09/2048.	Redevance : 666 €

## Annexe à la délibération N° 1 - 8061

Nature de l'événement	Montant de l'événement en plus ou moins en euros HT	Descriptif de l'objet de l'événement	N° marché						Atributaire	Objet du marché Initial	N° lot concerné marché Initial	Intitulé du lot	Procédure de passation du marché Initial	Montant du marché Initial en € HT	Notification	CM
Sans incidence financière	X	Précisions sur la durée et le coût de la maintenance	14A413						CORE TECHS ADIMED	Conception et réalisation d'un portail de ressources numériques pour la bibliothèques municipales de Grenoble	lot unique	voir objet	MAPA 90_209 - article 28	154 979,89	07/09/18	05/11/18
Incidence financière < 5 %	279,50	Prise en compte d'un service après vente	17	B	F	M	257		PERSPECTIVES	Bibliothèque de l'alliance- Ebudie d'aménagement et fourniture de mobilier	lot unique	voir objet	MAPA 25_90 - art. 27	70 000,00	05/07/18	05/11/18
Incidence financière > 5 %	4 330,00 € HT	Ajouter trois prestations supplémentaires au CCTP et à la DPGF	17	A	T	M	348		SARL DM	Réfection de la Halle Clémentine	Lot 3	Maçonnerie / démolition	MAPA 90_209 - art. 27	42 749,20 € HT	12/09/18	05/11/18
Incidence financière > 5 %	773,50	Amélioration de la qualité des bandes de guidages	18	A	T	M	39		BALLY	Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux à l'école primaire F. Buisson	Lot 9	Revêtements de sols souples	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	7 126,50	17/09/18	05/11/18
Incidence financière > 5 %	1 367,11	Ajout de 4 prestations supplémentaires et suppressions de prestations de protection de sol	18	A	T	M	33		LAMBDA ISOLATION	Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux à l'école primaire F. Buisson	Lot 3	Cloisons - doublage - faux plafonds	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	20 841,38	17/09/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Correction erreur matérielle sans incidence financière	18	A	P	B	57		Grp Pierrick de Vaujany / SAGES	Etudes pour la restauration, la sécurisation et la valorisation des fortifications et des falaises du site de la Basilica à Grenoble	X	Voir objet	MAPA 90_209 - art. 27	Seuil maximum : 208 000,00	05/09/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Avenant 01 : Changement de dénomination sociale	14	A			60		SYSCO France	Achat de denrées alimentaires	Lot 2	Vianches de boucherie cuite sous vide (autres que surgelées)	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	Seuil maximum : 210 000,00	05/09/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Avenant 02 : Modification de durée (+ 2 mois)	14	A			60		SYSCO France	Achat de denrées alimentaires	Lot 2	Vianches de boucherie cuite sous vide (autres que surgelées)	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	Seuil maximum : 210 000,00	05/09/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Avenant 01 : prorogation de délai et correction d'une erreur matérielle dans le BPU	16AF185						EMBUNIC	Fourniture de vaisselle et accessoires à usage unique pour les besoins de la Ville de Grenoble	Lot 01	Vaisselle et plats repas à usage unique écologique	MAPA 90_209 - art. 27	Seuil maximum : 54 000,00	14/09/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Avenant 01 : prorogation de délai	16AF186						EMBUNIC	Fourniture de vaisselle et accessoires à usage unique pour les besoins de la Ville de Grenoble	Lot 2	Accessoires et ustensiles de cuisine divers	MAPA 90_209 - art. 27	Seuil maximum : 20 000,00	14/09/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Avenant 02 : Prorogation de délai	16AF188						COMODIS	Fourniture de vaisselle et accessoires à usage unique pour les besoins de la Ville de Grenoble	Lot 4	Lavette à usage unique torchon	MAPA 90_209 - art. 27	Seuil maximum : 8 000,00	12/09/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	15	S			180		EPSIG	Assemblage électrique au stade Lesdiguières et maintenance des circuits d'éclairage	lot unique	Voir objet	MAPA 25_90 - article 28	29 000,00	10/09/18	05/11/18

Mature de l'avenant	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Descriptif de l'objet de l'avenant	N° marché					Atributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné marché initial	Intitulé du lot	Procédure de passation du marché initial	Montant du marché initial en € HT	Notification	CM
Sans incidence financière	X	Avenant de transfert	18P1330					IBISE	Réhabilitation du bâtiment de l'ex-école Saint Bruno pour la création d'une école maternelle de quatre classes et d'un restaurant mission OPC	lot unique	Voir objet	MAPA 25_90 - art. 27	29 535,00	07/08/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	89	1er attributaire : 3A Construction 2ème attributaire : ETRA 3ème attributaire : TOMI	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 1	Maçonnerie	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	500 000,00	20-23- 31/07/2018	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	88	1er attributaire : SNEF 2ème attributaire : BPS 38 3ème attributaire : EUROPAMIANTE	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 2	Désamiantage	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	250 000,00	20-23- 30/07/2018	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	90	1er attributaire : EURO CHARPENTE OLIVEIRA 2ème attributaire : CHARPENTERS DU GRESIVAUDAN 3ème attributaire : ATELIER CHARMIEBOIS	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 3	Charpente / Couverture / Zinguerie	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	250 000,00	20 et 26/07/2018	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	91	1er attributaire : ETRA 2ème attributaire : PROTECTUM	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 4	Eblanchéris	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	370 000,00	20/07/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	92	1er attributaire : BPS MENUISERIE 2ème attributaire : DAUPHINE MENUISERIE 3ème attributaire : DECO 38	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 5	Menuiserie bois	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	500 000,00	20/07/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	93	1er attributaire : Lambda Isolation 2ème attributaire : SAIT 3ème attributaire : DECO 38	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 6	Cloisons / Faux Plafond	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	460 000,00	20/07/18	05/11/18

Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en euros HT plus ou moins valeur	Description de l'avenant	N°Marché				Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné initial	Intitulé du lot	Procédure de passation du marché initial	Montant du marché initial en € HT	Notification	CM	
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	94	1er attributaire : SPIE SUD EST 2ème attributaire : GE CAPECCI 3ème attributaire : BOUYGES ENERGIE 4ème attributaire : DUNELLEC	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 7	Electricité	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	750 000,00	20 et 23/07/2018	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	95	1er attributaire : GMC Carrelage 2ème attributaire : DECO 38 3ème attributaire : SBI	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 8	Carrelage	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	100 000,00	20/07/18 et 06-07/08/2018	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	96	1er attributaire : BAILLY 2ème attributaire : SBI 3ème attributaire : DECO 38	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 9	Sols souples	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	250 000,00	20/07/18 et 07/08/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	97	1er attributaire : RTS 2ème attributaire : SEREL	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 10	Serrurerie Métallerie	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	400 000,00	23 et 30/07/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	98	1er attributaire : SOPV 2ème attributaire : VIRON 3ème attributaire : CK PEINTURE	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	Lot 11	Peinture	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	300 000,00	20-24/07 et 06/08/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	99	1er attributaire : CAP VERRE 2ème attributaire : KVM 3ème attributaire : ZAZA	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	lot 12	Vitrerie	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 22	250 000,00	20-28 et 30/07/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	100	1er attributaire : BESCHI STORES	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	lot 13	Occultation	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	200 000,00	20/07/18	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	101	1er attributaire : MIL'SERVICES 2ème attributaire : SYMBOTEK 3ème attributaire : FRAMEX	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	lot 14	Nettoyage de chantier	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	80 000,00	20/07 et 06/08	05/11/18
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	102	1er attributaire : SAIT	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	lot 15	Catérifuge	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	100 000,00	20/07/18	05/11/18

Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Descriptif de l'objet de l'événement	N° marché				Attributaire	Objet du marché Initial	N° lot concerné marché Initial	Intitulé du lot	Procédure de passation du marché Initial	Montant du marché initial en € HT	Notification	CM
Sans incidence financière	X	Prorogation de délai	17	A	T	B	1er attributaire : SPIE FACILITE 2ème attributaire : DUMOLARD 3ème attributaire : ALPES ENERGIE	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	lot 16	Plomberie sanitaire	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	400 000,00	20/07 et 06-08/08/2018	05/11/18
Sans incidence financière	X	erreurs matérielles de transcription	18	B	F	B	DECITRE	Achat de livres numériques	lot 1	Livres numériques en langue française incluant le droit de prêt en Bibliothèque, compatibles avec le système PNB	MAPA 25_90 - art. 27	Seuil maximum : 20 000,00	20/09/18	05/11/18
Sans incidence financière	-315,00	Avenant en moins value : suppression d'un article du CCTP et de la DPGF	18	A	T	M	SEBB	Travaux de création de classes et d'aménagement des locaux de l'école primaire Ferdinand Buisson	9 lots	Démolition maçonnerie	MAPA > 221 art. 27	15 000,00	10/09/18	05/11/18
Incidence financière < 5%	592,00	Intégration de prestations supplémentaires dans le CCTP et la DPGF	18	A	T	M	DAUPHINE MENUISERIE	Travaux de création de classes et d'aménagement des locaux de l'école primaire Ferdinand Buisson	9 lots	Menuiserie bois et PVC	MAPA > 221 art. 27	45 000,00	28/09/18	05/11/18









**Annexe 1**

**Conseil municipal du 5 novembre 2018 - Attribution de subventions suite à la réunion du comité d'avis du 12 octobre 2018**  
**Tableau récapitulatif**

Dispositif	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Subvention exceptionnelle 2017	Appel à projet 2017	Montant subv DAC déjà attribuée en 2018	Contributions volontaire nature	Montant demandé 2018 pour le projet	Montants proposés 2018	Position du comité d'avis
4	Cinéma	A BIENTÔT J'ESPÈRE	Au risque du réel, ne plus être seul devant l'écran : diffusion et action culturelle en octobre autour du cinéma documentaire : Projection de films documentaires dans le quartier Alma Très Cloîtres, notamment à la maison des habitants. Organisation d'ateliers, de rencontres, de collectes d'histoires auprès de divers publics (habitants, élèves d'écoles, personnes âgées, apprenants socio-linguistiques...)	0€			0 €		6 000 €	2 500 €	F
12	Musiques	BARBARIN ET FOURCHU	Demande d'investissement en équipement audiovisuel et mobilier pour la Salle noire : acquisition d'un vidéoprojecteur, de matériel de sonorisation et d'une centaine de chaises pour répondre mieux aux différentes configurations possibles de la salle.	28 500 €			28 500 €	41 093 €	2 500 €	2 000 €	F
12	Cinéma	CINÉMATHÈQUE DE GRENOBLE	Demande d'investissement pour l'aménagement de locaux destinés au développement des activités. Médiation sur les fonds : 3000 ouvrages consacrés au cinéma, 200 périodiques et revues des milliers de dossiers d'archives et près de 24 000 affiches.	95 000 €	10 000 €	5 000 €	95 000 €	79 052 €	30 000 €	18 000 €	F
1	Théâtre	ESPACE 600 (ASSOCIATION)	Aide exceptionnelle pour accompagner les premiers projets de la nouvelle directrice de l'Espace 600 : renforcement du lien au territoire, circulation des œuvres, des publics et des idées, intégration des adolescents dès les prémices du projet.	191 720 €			191 720 €	103 390 €	10 000 €	10 000 €	F
2	Cinéma	LA MAISON DE L'IMAGE	Aide exceptionnelle pour accompagner l'association qui rencontre des difficultés financières (fin emplois aidés)	51 500 €			51 500 €	59 934 €	15 000 €	10 000 €	F
4	Théâtre	LE BATEAU DE PAPIER	Organisation de la 4ème édition du festival du numéro de clown du 8 au 14 avril 2018 : présentation de numéros par des clowns professionnels et amateurs issus de plusieurs esthétiques. Sous	0€			0 €		2 950 €	0 €	D

Annexe 1

Dispositif	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC.2017	Subvention exceptionnelle 2017	Appel à projet 2017	Montant subvention déjà attribuée en 2018	Contributions volontaire en nature	Montant demandé 2018 pour le projet	Montants proposés 2018	Position du comité d'avis
			chapiteau au Parc Paul Mistral et au Théâtre de Verdure (Parc des Champs Élysées).								
6	Théâtre	LES VEILLEURS (COMPAGNIE THÉÂTRALE)	<b>Aide exceptionnelle pour le financement du projet participatif « Tout ce qui est faisable sera fait »</b> :coproduction MC2 et Théâtre Jean-Vilar de Vilar sur scène, création le 4 mai 2019 à la MC2 et temps de travail en amont à Grenoble (5 week-ends + répétitions pour la préparation du spectacle). Projet impliquant une cinquantaine de grenoblois amateurs en danse, théâtre et chant.	10 000 €			10 000 €		5 000 €	5 000 €	F
5	Arts plastiques	LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	<b>Aide exceptionnelle pour accompagner les difficultés financières de l'association</b> , liées à l'augmentation du budget de production des œuvres réalisées in situ pour les expositions d'art contemporain.	15 000 €	5 000 €		15 000 €		5 000 €	5 000 €	F
Hors dispositif	Musiques	MIXLAB	<b>Diagnostic et mise en place d'une concertation sur l'accompagnement musiques actuelles à Grenoble</b> par le collectif Recherche Pédagogie Musicale (RPM)				7 500 €		3 150 €	3 150 €	F
5	Divers	OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITTIQUES CULTURELLES	<b>Fonctionnement et gestion du centre de documentation</b> : constitution d'un fonds de référence, animation du fonds et ouverture du centre de documentation aux stagiaires de formation, étudiants, chercheurs, professionnels...	0 €			0 €	44 464 €	20 000 €	0 €	D
5	Musiques	PROJET BOB/LA BOBINE	<b>Aide exceptionnelle pour accompagner l'association qui rencontre des difficultés financières.</b> Cette aide permet de minimiser l'impact de l'insuffisance de trésorerie	25 000 €		14 000 €	25 000 €		15 000 €	15 000 €	F
2	Divers	SOLEXINE	<b>Ateliers et résidences de pratiques amateurs encadrés par des professionnels</b> : organisation de résidences, d'ateliers de pratiques artistiques et d'activités d'expressions animées par des artistes professionnels pour des personnes en situation de fragilité. Présentation d'un spectacle de fin d'année.	20 000 €			0 €		10 000 €	10 000 €	F

Annexe 1

APPEL A PROJET

DISPOSITIF 7 : SOUTIEN A L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DOMAINE DES MUSIQUES ACTUELLES

En raison de la spécificité du dispositif 7 (appel à projet) dédié à des projets ponctuels d'accompagnement de groupes ou musiciens individuels portés par des structures référentes dans le domaine des musiques actuelles, les dossiers vous sont présentés dans le tableau que vous trouverez ci-dessous :

Domaine artistique s et culturels	Opérateurs	Groupe/musicien concerné par le projet soumis à l'examen du comité d'avis	Projet d'accompagnement prévisionnel	STRUCTURE			PROJET DISPOSITIF 7				Position du comité d'avis	
				Montants subvention DAC 2017	Appel à projet 2017	Contributio ns volontaire en nature	Montants déjà accordés pour 2018	Montants subvention dispo 7 2017	Montants déjà accordés Dispo 7 pour 2018	Montants demandés dispositif 7 2018		Montants proposés dispositif 7 2018
Théâtre	MIX'ARTS	HourA	Accompagnement du groupe HourA : mise en scène et mise en son, aide à la diffusion	2 500 €			4 000 €	5 500 €	5 500 €	4 000 €	3 500 €	F
MU- siques	RETOUR DE SCÈNE-DY- NAMUSIC	Talkie Walkie	Accompagnement du groupe Talkie Walkie : élaboration d'un set et formation administrative et sur l'environnement ar- tistique	16 000 €	3 500 €		16 000 €		10 500 €	3 500 €	3 500 €	F

## TABLEAU RECAPITULATIF Associations socioculturelles, ressources et Jeunesse

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL CM NOVEMBRE 2018
<b>SECTEUR 1</b>				
CS CHORIER BERRIAT	Projets spécifiques séjours été		396 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		2 000 €	
	Subvention exceptionnelle	5 000 €		
	Soit un total de :			7 396 €
MJC PARMENTIER	Projets spécifiques séjours été		1 680 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		54 700 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €		
	Soit un total de :			67 380 €
<b>SECTEUR 2</b>				
MPT SAINT LAURENT	Projets spécifiques séjours été		1 140 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		50 900 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €		
	Soit un total de :			63 040 €
MJC MUTUALITE	Projets spécifiques séjours été		720 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		24 000 €	
	Développement des pratiques artistiques		5 000 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €		
	Soit un total de :			40 720 €
MJC ALLOBROGES	Projets spécifiques séjours été		3 996 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		27 600 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €		
	Soit un total de :			42 596 €
CLEF	Projets spécifiques séjours été		2 340 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		28 000 €	
	Subvention exceptionnelle	5 000 €		
	Soit un total de :			35 340 €
<b>SECTEUR 3</b>				
LE PLATEAU	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		13 000 €	
	Subvention exceptionnelle	21 000 €		
	Soit un total de :			34 000 €
ME BACHELARD	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		22 000 €	
	Subvention exceptionnelle	5 000 €		
	Soit un total de :			27 000 €

MJC ANATOLE France	Projets spécifiques séjours été			246 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019			22 500 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €			
		Soit un total de :			33 746 €
MJC EAUX CLAIRES	Projets spécifiques séjours été			2 472 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019			35 000 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €			
	Développement des pratiques artistiques			5 000 €	
		Soit un total de :			53 472 €
SECTEUR 4					
MJC LUCIE AUBRAC	Projets spécifiques séjours été			612 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019			19 000 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €			
		Soit un total de :			30 612 €
ACL	Projets spécifiques séjours été			3 600 €	
		Soit un total de :			3 600 €
SECTEUR 5					
AUESC BAJATIÈRE	Projets spécifiques séjours été			5 538 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019			33 400 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €			
		Soit un total de :			49 938 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Projets spécifiques séjours été			1 430 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019			28 000 €	
	Subvention exceptionnelle	11 000 €			
		Soit un total de :			40 430 €
MJC TEISSEIRE	Projets spécifiques séjours été			1 590 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019			13 000 €	
	Subvention exceptionnelle	5 000 €			
		Soit un total de :			19 590 €
ENFANTINE	Projets spécifiques séjours été			420 €	
	Ateliers éducatifs (second trimestre périscolaire)			3 900 €	
	Subvention exceptionnelle	5 000 €			
		Soit un total de :			9 320 €
SECTEUR 6					
MJC PREMOL	Projets spécifiques séjours été			3 852 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019			14 900 €	
	Subvention exceptionnelle	5 000 €			
		Soit un total de :			23 752 €
MJC PREMOL	Projets spécifiques séjours été			180 €	
	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019			4 000 €	
	Subvention exceptionnelle	16 000 €			
		Soit un total de :			20 180 €



LA CORDEE	Ateliers éducatifs périscolaires - solde 2017-2018 et acompte 2018-2019		11 000 €	
	Subvention exceptionnelle	22 000 €		
	Subvention liées à la fréquentation (rattrapage)	4 964 €		
	<b>Soit un total de :</b>			<b>37.964 €</b>
<b>ASSOCIATIONS JEUNESSE ET AUTRES ASSOCIATIONS</b>				
CSF	Ateliers éducatifs périscolaires 2018-2019		13 000 €	13 000 €
UNIS CITE	Service civique d'initiative jeunesse		3 000 €	3 000 €
MAISON DES JEUX	Développement des pratiques artistiques		13 000 €	13 000 €
	<b>TOTAL</b>			<b>669 076 €</b>

TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2018

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2017	Objet de la subvention proposée	Subvention 2018		
					fonctionnement déjà voté	Avantage en nature	proposée
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Club d'Escrime Parmentier	délibération n° 7734 du 5 novembre 2018	20 900 €	13ème Challenge mondial U17	21 080 €	1 316 €	3 200 €

Total **3 200 €**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2017	Objet de la subvention proposée	Subvention 2018		
		Date signature convention	Valeur convention			fonctionnement déjà voté	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc-2020	22 800 €	Courir à Grenoble	20 980 €	0 €	12 000 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
3 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	30 600 €	Aide exceptionnelle	29 050 €	0 €	3 000 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	114 169 €	Trophée EDF	106 133 €	0 €	7 000 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	65 031 €	Grenoble Ekiden 2018	62 618 €	0 €	18 400 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole Isère Handball	15-janv-17	31-déc-2020	71 600 €	Masters de Handball	63 290 €	0 €	8 000 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Guc Grenoble Ski	20-mai-17	31-déc-2020	0 €	Biathlon d'automne	0 €	6 766 €	3 000 €
		délibération n° 1003 du 10 avril 2017						
3 avenant financier	Mistral Football Club	12-juil-17	31-déc-2020	19 500 €	Aide exceptionnelle	22 860 €	7 824 €	1 700 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
3 avenant financier	Nautic Club Alp'38 Echirolles Meylan Grenoble Université Club (NC ALP'38)	12-juin-17	31-déc-2020	22 600 €	4ème Open des Alpes de natation	22 790 €	0 €	7 000 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
3 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc-2020	10 000 €	Aide exceptionnelle	12 100 €	14 648 €	2 400 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						

Total **65 700 €**

## LISTE DES SALLES MUNICIPALES GÉRÉES PAR LA DAT

### SALLES DE MOINS DE 100 PLACES OU JUSQU'A 100 M<sup>2</sup>

#### **Salle Boston :**

4 Rue Boston

► 1 salle de 19 places avec tables (29 places en configuration conférence), salle d'environ 50m<sup>2</sup>

#### **Salle Vallier :**

64 Rue Ampère

► 1 salle de 40 places avec tables (50 places en configuration conférence), salle d'environ 70 m<sup>2</sup>

#### **Maison des Habitants Chorier Berriat :**

► Salle « réseaux »

► Salle « vitrée »

► Salle ESF « cuisine »

► Salle des Loisirs

► Salle Cabane

#### **Salle polyvalente de l'île verte :**

37 bis Rue Blanche Monier

► 1 salle de 85 places, fractionnable en 3 salles par des cloisons amovibles :

- Salle Vercors 30m<sup>2</sup> / entre 25 et 30 places
- Salle Chartreuse 25m<sup>2</sup> / entre 25 et 30 places
- Salle Belledonne 37 m<sup>2</sup> / entre 25 et 30 places

#### **Maison des Habitants Abbaye :**

► 1 salle ESF en RDC de 62 m<sup>2</sup> environ

► 1 salle de réunion à l'étage de 23 m<sup>2</sup> environ

#### **Maison des Habitants Le Patio :**

97, galerie de l'Arlequin

Salles internes (aux horaires du Patio) :

► La salle 1, 51 m<sup>2</sup>, 19 places

► La salle 2, 76 m<sup>2</sup>, 50 places

► La salle 3, 32 m<sup>2</sup>, 19 places

#### **Salles externes :**

► La salle du centre social en sous-sol, 35 m<sup>2</sup>, 19 places, 97 galerie de l'Arlequin

► Le Bocal 1, 49 m<sup>2</sup>, 19 places, 97 Galerie de l'Arlequin

► Le Bocal 2, 48 m<sup>2</sup>, 19 places, 97 Galerie de l'Arlequin

► La Mezzanine du 100, 41 m<sup>2</sup>, 19 places, 100 Galerie de l'Arlequin

► La Salle des Balcons de 50 places, 20 Allée des balcons

► La salle des Géants de 30 places, 11 Place des Géants

► La salle des Géants de 19 places, 11 Place des Géants

**Maison des Habitants Bajatière :**

- ▶ 1 Salle ESF en RDC de 69.31 m<sup>2</sup> environ
- ▶ Salle Moyrand de 98 m<sup>2</sup> environ

**Maison des Habitants Baladins :**

- ▶ 1 salle de réunion de 11m<sup>2</sup>

**Maison des Habitants Capuche :**

- ▶ 1 salle ESF dans la MDH Capuche, 78 m<sup>2</sup>, 50 places, 58 rue de Stalingrad
- ▶ 1 salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage de la MDH Capuche, 23m<sup>2</sup>, 19 places, 58 rue de Stalingrad
- ▶ 1 salle Beauvert, 19 places, 38m<sup>2</sup>, 24 rue de la Grande Chartreuse,

**Espace Eaux-Clares :**

- ▶ 1 Salle d'activités de 62 m<sup>2</sup> environ en RDC

**Maison des Habitants 3 :**

- ▶ 1 salle polyvalente « Lys rouge » 184 m<sup>2</sup>, moins de 100 personnes pour des raisons de sécurité (sorties)
- ▶ 2 salles de réunion respectivement 27 et 23 m<sup>2</sup>, capacité 19 personnes (salles de la MDH3)
- ▶ 1 salle d'activités 84 m<sup>2</sup> (salle de la MDH3)
- ▶ 1 salle à l'Espace Bouchayer, 100 m<sup>2</sup>, capacité de 40 personnes
- ▶ 1 local au 6 rue Abry, capacité de 19 personnes

**Villa Abry :**

- ▶ 1 salle située à l'étage de 57 m<sup>2</sup> environ d'une capacité de 19 personnes maximum

**Maison des Habitants Prémol :**

- ▶ 1 salle réunion et cuisine, 47 m<sup>2</sup> d'une capacité de 47 personnes : MDH Prémol, 7 rue Henri Duhamel
- ▶ 1 Salle annexe Claude Kogan de 68 m<sup>2</sup> d'une capacité de 19 personnes maximum : 11 rue Claude Kogan, 38100 Grenoble
- ▶ 1 salle Espace partagé Vigny Musset de 97 m<sup>2</sup>, d'une capacité de 70 personnes : 13 rue

Guy Moquet, 38100 Grenoble

**Maison des Habitants Teisseire :**

- ▶ 1 Salle ESF de 78 m<sup>2</sup> environ en RDC
- ▶ 1 salle 20 avenue Malherbe de 64 m<sup>2</sup> en RDC

**Maison des Habitants Vieux-Temple :**

- ▶ 1 salle de psychomotricité au RDC de 84 m<sup>2</sup> environ
- ▶ 1 salle de réunion en RDC de 21 m<sup>2</sup> environ
- ▶ 1 salle de réunion à l'étage de 29 m<sup>2</sup> environ
- ▶ 1 salle de réunion à l'étage de 23 m<sup>2</sup> environ

**Salles des Vignes**

Rue Maréchal Randon (quartier Ile Verte)

- ▶ 1 salle de réunion de 45 m<sup>2</sup>

**Espace Personnes Âgées Pinal :**

- ▶ 1 salle polyvalente Pinal de 95 m<sup>2</sup> environ, 55 places assises, 65 places debout
- ▶ 1 salle principale

**Espace de Vie Sociale (EVS) le Moulin aux idées, 1 avenue Léon Blum**

- ▶ 1 Salle les Oiseaux, capacité de 19 personnes
- ▶ 1 Salle Les Soleils, capacité de 19 personnes

**SALLES DE PLUS DE 100 PLACES OU PLUS DE 100M<sup>2</sup>**

**Maison des Habitants Chorier Berriat :**

- ▶ Salle 3, salle de 106 m<sup>2</sup> environ en étage, 90 places

**Salle Rouge :**

15 rue des Arts et Métiers

- ▶ 1 salle de 120 places, salle polyvalente de 200 m<sup>2</sup> environ

**École Simone Lagrange**

- ▶ Salle Simone Lagrange, 11 rue Mélinée et Missak Manouchian, capacité 80 personnes

**MDH Centre-Ville :**

- ▶ 1 salle de 100 personnes au rez-de-chaussée (100m<sup>2</sup>). Accès supplémentaire à une cuisine et un vestiaire

**Maison des Habitants du Bois d'Artas :**

- ▶ 1 grande salle, 3 rue Augereau, d'environ 80 m<sup>2</sup>, accès aux vestiaires de 19,30m<sup>2</sup> et accès possible à un espace cuisine de 15m<sup>2</sup>
- ▶ 2 salles de réunion respectivement 9 et 20 m<sup>2</sup> environ

**Maison des Habitants Le Patio :**

- ▶ La salle 150, 173 m<sup>2</sup>, 150 places, 97 Galerie de l'Arlequin
- ▶ La salle des baladins, 169 places, 85 Galerie des Baladins

**Maison des Habitants du secteur 3 :**

- ▶ 1 Salle polyvalente nommée Christian Gali située chemin du couvent de 141 m<sup>2</sup> environ

**Polyvalente Mistral, 71 ter avenue Rhin et Danube :**

- ▶ 1 salle 128 m<sup>2</sup>

**Espace de Vie Sociale (EVS) le Moulin aux idées, 1 avenue Léon Blum**

- ▶ 1 Salle les Bateaux, capacité de 120 personnes

**69-(7568). ACTION SOCIALE : Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires**

**Monsieur Eric PIOLLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention de projet, les actions identifiées dans le tableau ci après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale. Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations portant ces projets, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2018
ODTI (Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels)	Événement Equinox Mètis 2018	1 000,00€
KIAP (Association TAEKWONDO VILLENEUVE)	Complément de financement	8 000 ,00€
ACSCB (l'Association Centre Social Chorier Berriat)	Club des aînés	500,00€
ACSCB (l'Association Centre Social Chorier Berriat)	Soutien à la parentalité	2 000,00€
<b>Régularisation subvention votée au CM du 24 septembre 2018</b>		
MJC Prémol	VO2MAX2018	800,00€

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 23 octobre 2018

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
M. Eric PIOLLE

Affichée le : 8 novembre 2018

## SUPPRESSIONS DE POSTES

Ces emplois sont supprimés du tableau des emplois de la Ville de Grenoble du fait de leur transfert à Grenoble Alpes Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement	Géomatique	Ingénieur
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement	Géomatique	Technicien
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement	Géomatique	Adjoint technique
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement	Géomatique	Agent de maîtrise
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement	Géomatique	Agent de maitrise

Annexo à la délibération N° 76 - 6652

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction Générale des Services	Communication Evènementiel	Evènementiel	Agent de maîtrise	Rédacteur
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Conservatoire Rayonnement Régional	Professeur d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Conservatoire Rayonnement Régional	Professeur d'enseignement artistique à temps complet	Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (50 %) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Ville émancipatrice	Sports	Sports – Activités sportives	Educateur des activités physiques et sportives	Opérateur des activités physiques et sportives
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire Turc	Adjoint technique temps non complet 78%	Adjoint technique temps non complet 80%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire Les Trembles	Adjoint technique temps non complet 73%	Adjoint technique temps non complet 85%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire Les Trembles	Adjoint technique temps non complet 62%	Adjoint technique temps non complet 85%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire Les Genêts	Adjoint technique temps complet 100%	Adjoint technique temps non complet 89%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire Les Genêts	Adjoint technique temps non complet 67%	Adjoint technique temps non complet 80%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 1-3 Groupe scolaire Anthoard Berriat	Adjoint technique temps non complet 90%	Adjoint technique temps non complet 80%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 1-3 Groupe scolaire Anthoard Berriat	Adjoint technique temps non complet 53%	Adjoint technique temps non complet 63%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire Marie Reynoard	ATSEM temps non complet 68%	ATSEM temps complet 100%



Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 2-5 Groupe scolaire Marceau	ATSEM temps non complet 68 %	ATSEM temps complet 100%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire Alphonse Daudet	Adjoint technique temps non complet 27 %	Adjoint technique temps non complet 23 %
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire Trembles	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Solidarité et Citoyenne	Action territoriale	Espace public et citoyenneté	Adjoint technique	Adjoint d'animation
Solidarité et Citoyenne	Action territoriale	Territoire secteur 4	Assistant socio-éducatif	Animateur

### SUPPRESSIONS DE POSTE

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4-6 Groupe scolaire BAJATIERE	Adjoint technique Temps non complet 35%
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 2-5 Groupe scolaire Millet	ATSEM temps non complet 68 %

**ANNEXE 4 : COÛTS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE ESPACES VERTS**  
 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

DESIGNATION	TARIF UNITAIRE
<b>PLANTES ET FLEURS - LOCATION JOURNALIERE</b>	
Plante de type classe C1 Plante verte de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 40 cm de diamètre environ	27,00 €
Remplacement C1	202,00 €
Plante de type classe C2 Plante verte de hauteur intermédiaire (40 à 80 cm) en pot de 20 cm de diamètre environ	8,00 €
Remplacement C2	81,00 €
Plante de type classe C3 Plante verte de petite taille (inférieure à 40 cm de haut) en pot de 10 à 13 cm de diamètre environ	4,00 €
Remplacement C3	20,00 €
Plante de type classe C4 Plante fleurie en pot de 8 à 13 cm de diamètre environ	1,50 €
Remplacement C4	4,00 €
Plante de pépinières extérieures PEP Plante de pépinière de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 25 à 40 cm de diamètre environ	9,00 €
Remplacement PEP	47,00 €
<b>Décoration florale</b>	
Jardinière balcon (JAR1) Jardinière rectangulaire de balcon (avec 3 x C3)	12,00 €
Remplacement JAR1	81,00 €
Jardinière balcon (JAR2) Jardinière ronde de 70 cm de haut environ (avec 1 x C1, 1 x C2 et 2 x C3)	43,00 €
Remplacement JAR2	202,00 €
Piquet de table (FLOR1) Petit bouquet de table	11,00 €
Gros bouquet en vase (FLOR2) Bouquet en vase avec fleurs naturelles fraîches dans divers contenants de taille moyenne	54,00 €
Bouquet de poing (FLOR3) Bouquet de poing avec fleurs naturelles fraîches	34,00 €
Gerbe 1m (FLOR4) Gerbe emballée de 1m de longueur en fleurs naturelles	47,00 €
Raquette 1m (FLOR5) Raquette en fleurs naturelles avec support de 1m de longueur	105,00 €
Raquette 2m (FLOR6) Raquette en fleurs naturelles avec support de 2m de longueur	202,00 €
Bouquet de table basse (FLOR7) Bouquet en fleurs naturelles avec support	20,00 €
Bouquet de table d'honneur (FLOR8) Bouquet de table d'honneur en fleurs naturelles avec support	54,00 €
Décoration posée de grande dimension (DEC1) Palmier en bac d'orangerie, jardinière en béton, etc...	202,00 €
Remplacement DEC1	1 012,00 €

**ANNEXE 4 : COÛTS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE ESPACES VERTS  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

DESIGNATION	TARIF UNITAIRE
Décoration posée de dimension moyenne (DEC2) Banc, arbre nuage, grande cactée, borne fontaine, etc...	47,00 €
Remplacement DEC2	236,00 €
Décoration posée de petite dimension (DEC3) Caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc...	20,00 €
Remplacement DEC3	101,00 €
Hors classe La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc...) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.	
<b>MATERIEL DE TRANSPORT ET DE TRAVAUX PUBLICS - LOCATION HORAIRE, sans chauffeur</b>	
Camionnette de charge utile inférieure à 6T	20,00 €
Camion de charge utile de 6 à 10T	45,00 €
Tractopelle	103,00 €
Chariot élévateur de 1,500T	55,00 €
<b>MAIN D'ŒUVRE</b>	
Coût horaire	40,00 €
Coût horaire dimanche et jour férié	66,40 €
Coût horaire nuit (22H à 7H)	80,00 €

**INFORMATIONS GENERALES**

La Ville de Grenoble est propriétaire de divers matériels de décorations végétales, stockés et entretenus par le service des Espaces Verts. Ce matériel peut être mis à la disposition d'associations et organismes divers pour des manifestations d'intérêt public.

Les demandes de mises à disposition de matériel de décoration végétale doivent parvenir à la Ville de Grenoble au moins 5 jours avant la date de la manifestation prévue. Elles sont satisfaites selon les disponibilités en matériel. Les manifestations officielles ont la priorité ; une priorité au second ordre est accordée aux manifestations organisées par des tiers. Ces prestations locatives et prêts du service Espaces Verts ne peuvent en aucun cas être accordées en dehors de l'agglomération Grenobloise.

Toute prestation demandée au service Espaces Verts est payante (sauf pour les services municipaux). Chaque prestation fait l'objet d'un devis qui sera accepté par le demandeur avant la mise en place de la décoration.

Toute perte, vol ou détérioration sera facturé à la valeur de remplacement à l'organisme emprunteur.

Les utilisateurs devront prendre toute disposition pour souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages causés du fait de la mise à disposition du matériel. Ils devront renoncer à tout recours contre la Ville.

Un devis détaillé du matériel prêté est dressé et signé contradictoirement entre le service et le demandeur lors de la remise.

Le prix de location n'inclut ni le coût du transport, ni le coût du chauffeur, facturé au prix de la main d'oeuvre.

L'installation du matériel peut, suivant les accords conclus, être effectuée par l'utilisateur, ou réalisée par les services municipaux de la Ville de Grenoble. Dans ce dernier cas, cette prestation sera facturée en fonction des coûts de main d'oeuvre et de transport en vigueur.

Tout bénéficiaire d'un prêt de matériel restant redevable d'une créance quelconque auprès de la Trésorerie Municipale se verra refuser une nouvelle location, tant que la somme due ne sera pas réglée.

## ANNEXE 3 : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES ATTRACTIONS ENFANTINES, ANIMATIONS ET CIRQUES

### GRANDES ANIMATIONS

Ce tarif s'applique pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics communaux pour :

- grandes animations commerciales ou publicitaires
- cirques, spectacles et manifestations diverses
- braderies, vide-greniers, brocantes
- évènements promotionnels

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteau, billetterie, zoo, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes. L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

		Tarifs applicables à compter du 12/11/2018
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 1 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	80 €/jour
	Jours 4 à 10	60 €/jour
	Jours supplémentaires	40 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 2 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	120 €/jour
	Jours 4 à 10	100 €/jour
	Jours supplémentaires	80 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 5 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	300 €/jour
	Jours 4 à 10	250 €/jour
	Jours supplémentaires	200 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 10 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	600 €/jour
	Jours 4 à 10	500 €/jour
	Jours supplémentaires	400 €/jour

### ATTRACTIONS ENFANTINES

Ce tarif s'applique pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics communaux pour les attractions enfantines ou de divertissement :

- petits et gros manèges
- chevaux mécaniques, balançoires, pédalos
- et toute attraction enfantine ou de divertissement payante

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteaux, billetteries, zoo, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes.

L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

	Tarifs applicables à compter du 12/11/2018
<b>Tarif par m<sup>2</sup> et par jour</b>	1€30 / m <sup>2</sup> / jour
<b>Abonnement permanent, avec paiement au trimestre</b>	68€ / m <sup>2</sup> / trimestre

## **DISPOSITIONS TARIFAIRES PARTICULIERES**

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), un demi-tarif s'applique sur les secteurs urbains classés au titre de la politique de la Ville.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

## **INFORMATIONS GENERALES**

Les tarifs sont applicables dès le 12 novembre 2018.

Les tarifs grandes animations et attractions enfantines annulent et remplacent les tarifs fixés par délibération du 6 novembre 2017 des articles 204, 205 et 209 à 214.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers diverses, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

**ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2019**

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 <sup>er</sup> Établissement Tarifs 2018 en Euros	Droits de 1 <sup>er</sup> Établissement Tarifs à partir du 1/01/2019 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2018 en Euros	Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2019 en Euros
001	pour toute permission de voirie, droit fixe.	5,15 €	5,25 €		
002	pour tout travail ou objet non prévu au présent tarif	15,20 €	15,55 €		
<b>TRAVAUX</b>					
010	mur de clôture, sans déduction des portes par mètre courant	3,35 €	3,45 €		
011	fouille sur la voie publique pour construction ou réparation de conduites par mètre courant	5,15 €	5,25 €		
012	démolition partielle ou totale d'un bâtiment ou d'un mur de clôture par mètre courant et par étage	3,35 €	3,45 €		
013	exhaussement d'un bâtiment à l'alignement par étage et par mètre courant	3,35 €	3,45 €		
014	peinture de façade, sans ravalement, repiquage ou recrépissage, peinture ou vernissage de devanture y compris toutes saillies, peinture de marquises par m <sup>2</sup> (vides non déduits)				
015	établissement ou suppression de baie de magasin par unité	13,90 €	14,20 €		
016	établissement ou réfection de devanture par mètre courant	13,90 €	14,20 €		
017	suppression ou établissement de point d'appui intermédiaire au rez-de-chaussée, pile, colonne, poteau par unité	9,15 €	9,35 €		
018	installation de caisson pour volet roulant ou grille de sécurité en saillie le mètre courant	5,25 €	5,35 €		
019	installation de volets roulants ou de grilles de sécurité en saillie le m <sup>2</sup>	4,20 €	4,30 €		
<b>A * POUR CHANTIER ET DEMENAGEMENT</b>					
100	entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants par mois et par m <sup>2</sup> (y compris les clôtures provisoires)			3,45 €	3,55 €
101	occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers par m <sup>2</sup> et par jour			1,70 €	1,75 €
102	occupation du domaine public par de petites bennes (< à 5 m <sup>3</sup> ) destinées à l'évacuation de matériaux et divers objets par unité et par jour			8,00 €	8,20 €
103	occupation du domaine public par de grandes bennes (> ou = à 5 m <sup>3</sup> ) dans les mêmes conditions que l'article 102			8,35 €	8,55 €
104	occupation du domaine public avec des véhicules divers ou engins de chantier par tranche de 5 ml et par jour			2,05 €	2,10 €
105	occupation du domaine public, y compris cases de parcmètres, pour camions de déménagement par case ou par fraction de 5 ml et par jour			8,35 €	8,55 €
106	occupation ou suppression de cases de parcmètres, pour chantier par case ou fraction de 5 ml et par jour			8,35 €	8,55 €
<b>B * POUR VENTE OU ANIMATION</b>					
200	occupation du trottoir pour démonstration de produits (commerçants sédentaires devant leur magasin) - démonstration de forains durant les fêtes et jeux (NOEL-JOUR DE L'AN) le m <sup>2</sup> par jour			15,15 €	15,50 €
201	entrepôt occasionnel sur trottoir de marchandises, objets divers lors de fêtes ou manifestations (commerçants sédentaires devant leur magasin) par m <sup>2</sup> , par jour			1,70 €	1,75 €
202	véhicules mis en exposition ou en démonstration dans un but commercial ou publicitaire par jour et par véhicule : * jusqu'à 7 mètres * de 7 à 10 mètres * plus de 10 mètres			51,05 €	52,20 €
				76,60 €	78,35 €
				127,50 €	130,45 €

**ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2019**

<b>A R T I C L E S</b>	<b>DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles</b>	<b>Droits de 1<sup>er</sup> Établissement Tarifs 2018 en Euros</b>	<b>Droits de 1<sup>er</sup> Établissement Tarifs à partir du 1/01/2019 en Euros</b>	<b>Redevance périodique Tarifs 2018 en Euros</b>	<b>Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2019 en Euros</b>
206	Commerce ambulant occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule - food truck) - Longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque. par ml, par jour				20,00 €
207	Commerce ambulant occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) - Longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque. par ml, par jour				10,00 €
208	Mobil homes et autres modules : redevance mensuelle			295,40 €	302,20 €
<b>OCCUPATIONS PERMANENTES</b>					
<b>A * SOUS-SOL</b>					
300	passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique par m <sup>2</sup> . par an			110,00 €	112,55 €
301	occupation du sous-sol, conduite souterraine redevance annuelle par mètre linéaire, par an			1,70 €	1,75 €
302	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens transversal par mètre courant, par an			4,90 €	5,00 €
303	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens longitudinal par mètre courant, par an			1,35 €	1,40 €
304	passage souterrain sous le sol communal pour piétons, véhicules ou à usage d'entrepôt par m <sup>2</sup> et par an			198,55 €	203,10 €
<b>B * SOL</b>					
400	établissement, suppression ou modification d'entrée cochère, ou entrée de garage, ponceau sur fossé par unité de 3 mètres et par an				
401	jour horizontal vitré ou barreaudé, pour l'éclairage ou l'aération des sous-sols par unité et par an			11,10 €	11,35 €
402	enseigne incrustée dans les trottoirs par m <sup>2</sup> et par an			31,00 €	31,70 €
404	étalage contre la devanture, de marchandises, d'objets divers par mètre courant et par an			15,60 €	15,95 €
405	étalage par entrepôt sur trottoir, de marchandises par m <sup>2</sup> et par an			55,05 €	56,30 €
406	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE A - 1ère catégorie : places et voies piétonnes par m <sup>2</sup> et par an			43,10 €	43,10 €
407	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE B - 2ème catégorie : place d'Avril, square Docteur Léon Martin, Jardin de Ville, parc Paul Mistral par m <sup>2</sup> par an			26,90 €	26,90 €
408	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE C - 3ème catégorie : le reste de la Ville le m <sup>2</sup> , par an (hors classe, voir article 418).			13,25 €	13,25 €
409	terrasses fermées pour débits de boissons, restaurants, installées à titre précaire et révoicable par m <sup>2</sup> , par an			217,40 €	217,40 €
410	jardinières par tranche de 0,50 m			Exonéré	Exonéré
411	garages à bicyclettes de 0,70 m à 1,40 m de hauteur par unité, par an et par mètre courant			91,35 €	93,45 €
412	bascules automatiques, guides parlants automatiques par an			107,35 €	109,80 €
413	distributeurs divers et appareils similaires, mobiles par unité, par an			110,00 €	112,55 €
414	pompes distributrices d'essence et poste à air et eau, appareils mobiles placés sur chariots, canalisations aériennes partant d'une borne placée hors de la voie publique (circulaire ministérielle, série S.P.n° bis n° 7 du 12/01/1949) par unité et par an			120,80 €	123,60 €

**ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2019**

<b>A R T I C L E S</b>	<b>DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles</b>	<b>Droits de 1<sup>er</sup> Établissement Tarifs 2018 en Euros</b>	<b>Droits de 1<sup>er</sup> Établissement Tarifs à partir du 1/01/2019 en Euros</b>	<b>Redevance périodique Tarifs 2018 en Euros</b>	<b>Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2019 en Euros</b>
415	appareils à multiple débit (essence auto par an seulement) - tarif ci-dessus majoré de 50 %.			181,35 €	185,50 €
416	planimètres non publicitaires par unité, par an			107,35 €	109,80 €
417	planimètres publicitaires par unité, par an			571,60 €	584,75 €
418	terrasses devant café, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, HORS CLASSE - place Victor Hugo le m <sup>2</sup> , par an			56,60 €	56,60 €
419	paravents par tranche de 0,50 m et par an			15,90 €	16,25 €
420	abris de terrasse, parasols géants le m <sup>2</sup> , par an			5,15 €	5,25 €
425	étalage par entrepôt sur trottoir, de chevalets, panneaux mobiles publicitaires, autres que marchandises par unité et par an			135,55 €	138,65 €
426	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe A le m <sup>2</sup> , par an			135,55 €	135,55 €
427	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe B le m <sup>2</sup> , par an			109,35 €	109,35 €
428	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe C le m <sup>2</sup> , par an			87,45 €	87,45 €
429	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Hors classe le m <sup>2</sup> , par an			135,55 €	135,55 €
430	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe A le m <sup>2</sup> , par an			81,70 €	81,70 €
431	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe B le m <sup>2</sup> , par an			53,85 €	53,85 €
432	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe C le m <sup>2</sup> , par an			26,45 €	26,45 €
433	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Hors classe le m <sup>2</sup> , par an			107,25 €	107,25 €
435	Aires de déchargement sur le domaine public : ** jusqu'à 50 m <sup>2</sup> le m <sup>2</sup> par an ** de 51 m <sup>2</sup> à 300 m <sup>2</sup> le m par an ** au dessus de 300 m <sup>2</sup> le m <sup>2</sup> par an			51,05 € 20,10 € 2,15 €	52,20 € 20,55 € 2,20 €
436	Contrôle d'accès sur le domaine public. Barrière rabattable, borne d'accès par unité et par an			132,75 €	135,80 €
440	Taxis - Droits de stationnement par autorisation et par semestre			73,50 €	75,20 €
<b>C * SUR SOL</b>					
500	installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie le m <sup>2</sup> (mesuré dans le plan vertical) et par an	4,45 €	4,55 €	2,85 €	2,90 €
501	établissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement par m <sup>2</sup> et par an	14,65 €	15,00 €	11,10 €	11,35 €
502	entablement ou corniche de magasin par mètre courant	4,90 €	5,00 €		



**ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2019**

<b>A R T I C L E S</b>	<b>DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles</b>	<b>Droits de 1<sup>er</sup> Établissement Tarifs 2018 en Euros</b>	<b>Droits de 1<sup>er</sup> Établissement Tarifs à partir du 1/01/2019 en Euros</b>	<b>Redevance périodique Tarifs 2018 en Euros</b>	<b>Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2019 en Euros</b>
504	marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée par m <sup>2</sup> couvert et par an	7,75 €	7,95 €	6,70 €	6,85 €
505	tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée par m <sup>2</sup> couvert et par an	5,50 €	5,65 €	5,05 €	5,15 €
506	tente mobile aux étages par unité et par an		0,00 €	3,30 €	3,40 €
507	lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc.. par unité et par an	19,90 €	20,35 €	14,70 €	15,05 €
508	montres vitrées, cadres fixes ou mobiles, caissons vitrés par unité, par m <sup>2</sup> et par an	75,10 €	76,85 €	56,40 €	57,70 €
509	enseignes peintes sur mur, sur bois, sur étoffe, dépose et repose d'enseignes en lettres découpées sans changement de texte par m <sup>2</sup>	4,60 €	4,70 €		
510	grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m <sup>2</sup> , par an	9,90 €	10,15 €	7,70 €	7,90 €
511	caméra l'unité, par an	19,90 €	20,35 €	14,45 €	14,80 €
512	enseignes lumineuses perpendiculaires le m <sup>2</sup> par face, par an	17,05 €	17,45 €	13,80 €	14,10 €
513	enseignes lumineuses parallèles par m <sup>2</sup> , par an	17,05 €	17,45 €	13,80 €	14,10 €
514	enseignes non lumineuses perpendiculaires le m <sup>2</sup> par face et par an	10,35 €	10,60 €	7,40 €	7,55 €
515	enseignes non lumineuses parallèles le m <sup>2</sup> , par an	10,35 €	10,60 €	7,40 €	7,55 €
516	rampes lumineuses, tubes néon par mètre courant, par an	8,10 €	8,30 €	5,50 €	5,65 €
517	support mural non lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	19,90 €	20,35 €	14,45 €	14,80 €
518	support mural lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	28,65 €	29,30 €	20,65 €	21,10 €
521	panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public le m <sup>2</sup> , par an	61,85 €	63,25 €	33,55 €	34,30 €
522	caisson pour volet roulant ou grille de sécurité le mètre courant, par an	21,80 €	22,30 €	16,35 €	16,75 €
524	auvents, marquises et autres structures, éclairés par spots encastrés ou tubes fluorescents le m <sup>2</sup> couvert, par an	11,50 €	11,75 €	9,80 €	10,05 €
527	appareils de ventilation l'unité, par an	204,00 €	208,70 €	131,50 €	134,50 €
580	passerelles, passages supérieurs enjambant la voie publique redevance annuelle, par m <sup>2</sup>			205,35 €	210,05 €
<b>PUBLICITE</b>					
700	publicité sur les installations visées aux articles 10-100-101-413-de la présente délibération redevance mensuelle par m <sup>2</sup> ou fraction de m <sup>2</sup> de surface utilisée par la publicité			21,30 €	21,80 €
701	publicité sur garage à bicyclettes redevance annuelle par m <sup>2</sup> ou fraction de m <sup>2</sup> de surface utilisée par la publicité			68,15 €	69,70 €

**ANNEXE 1 : Tarifs des droits de place applicables aux marchés de plein air, kiosques et à la Halle Ste Claire à partir du 1er janvier 2019**

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés en euros par mètre linéaire.

**TARIFS DES ABONNEMENTS SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR**

	2018 (rappel)		2019
	Tarif par semaine	Tarif par trimestre	Tarif par trimestre
<b>Pour un jour de présence par semaine, tarif classique</b> <i>Concerne :</i> - les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis sur tous les marchés (hors Europol et Montagnes de l'Isère) - les samedis et dimanches sur Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral	0,60 €	7,85 €	8,00 €
<b>Pour un jour de présence par semaine, tarif "jour d'affluence" (abonnement journée)</b> <i>Concerne :</i> - les samedis et dimanches sur tous les marchés (hors Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral, hoche) - les jeudis sur les marchés Europol et Montagnes de l'Isère	2,00 €	26,20 €	26,80 €
<b>Pour 6 journées par semaine</b> <i>Applicable sur les marchés Abbaye, Estacade, Place aux herbes, Malherbes, St André, St Bruno, Ste Claire, Villeneuve matin et après-midi, Victor Hugo</i>	3,44 €	44,60 €	45,60 €
<b>Tarif applicable sur Europol, Montagnes de l'Isère, Hoche</b>	1,00 €	13,10 €	13,40 €

**TARIFS AU JOUR LE JOUR SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR**

	Tarif 2018 (rappel)	Tarif 2019
<b>Tarif journalier</b> <i>Tous marchés</i>	1,60 €	1,65 €
<b>Tarif pour les associations autorisées de manière exceptionnelle</b>	0,00 €	0,00 €

**TARIFS HALLE COUVERTE SAINTE-CLAIRE**

	Tarif 2018 (rappel)	Tarif 2019
<b>Banc de vente au RDC (78 jours / trimestre), par mètre linéaire, par trimestre</b>	84,00 €	86,00 €
<b>Espace au sous-sol de type cave, chambre froide, locaux compresseurs, par m<sup>2</sup>, par an</b>	84,00 €	86,00 €
<b>Utilisation de la salle de découpe, par utilisateur, par an</b>	562,00 €	575,00 €

**TARIFS DES MARCHES THEMATIQUES**

	Tarif 2018 (rappel)	Tarif 2019
<b>Marché aux fleurs de la Toussaint</b>		
Abonnement pour toute la période	27,45 €	28,10 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	5,05 €	5,20 €

	Tarif 2018 (rappel)	Tarif 2019
<b>Marché aux sapins de Noël</b>		
Abonnement pour toute la période	12,90 €	13,20 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	4,10 €	4,20 €

Marché au Miel	Tarif 2018 (rappel)	Tarif 2019
Tarif à la journée	1,60 €	1,65 €

Brocante Hoche	Tarif 2018 (rappel)	Tarif 2019
Abonnement, tarif au trimestre	12,70 €	13,00 €
Tarif à la journée	6,35 €	6,50 €

Victor Hugo		Tarif 2019
Abonnement mensuel / mètre facade		15,20 €

### TARIFS ELECTRICITE

	Tarif 2017 (rappel)	Tarif 2019
Tarif électricité à la journée	2,40 €	2,50 €
Forfait électricité trimestriel 1 jour par semaine	30,80 €	31,50 €
Consommation KWh	0,15 €	0,15 €
Taxe de raccordement électrique	18,50 €	19,00 €

### KIOSQUES

	Tarif 2018 (rappel)	Tarif 2019
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / mois	150,61 €	154,10 €
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / trimestre	451,83 €	462,30 €